

2024



Validée en AG
du 25.06.25

Edito de la Présidente

Soutenir les familles, repenser les solidarités, amplifier notre voix



L'année 2024 a confirmé, s'il le fallait, combien l'UDAF 65 est un acteur indispensable de la cohésion sociale dans notre département. Face à la complexité croissante des parcours de vie, à l'instabilité des politiques publiques et à un contexte économique et social dégradé, notre Union départementale n'a cessé d'évoluer, fidèle à sa mission : représenter, accompagner et défendre les familles sous toutes leurs formes.

Le nouveau projet associatif adopté en 2023 trace une voie claire : penser notre action à partir des besoins concrets des familles, affirmer leur place dans le débat public et renforcer les dynamiques collectives au service de leur bien-être. Cela suppose un changement de posture : ne plus seulement répondre, mais anticiper, proposer, coopérer.

Ainsi, nous renforçons nos partenariats, nous nous inscrivons dans des coopérations locales et régionales, et construisons des consortiums avec d'autres acteurs associatifs, bailleurs, institutions publiques. Cette stratégie collective, plus que jamais nécessaire en période d'incertitudes, nous permet de maintenir des services de qualité, de répondre à des appels à projets ambitieux, et de soutenir les publics les plus fragiles.

La voix des familles que nous portons ne s'arrête pas aux portes de nos services. Elle s'élève aussi dans les instances où se décident les orientations de demain.

En 2024, notre engagement au sein du CESER Occitanie, mais aussi nos échanges avec les parlementaires locaux, ont permis de faire entendre les besoins concrets des territoires ruraux, les spécificités des parents isolés, des jeunes majeurs sortant de l'ASE, des aidants familiaux. Ce plaidoyer continu est une responsabilité politique et citoyenne, que nous assumons avec détermination.

En 2024, plus de 5 700 personnes ont été accompagnées par l'UDAF 65. Ce chiffre témoigne de notre ancrage, mais aussi de la confiance des familles. Cette confiance est précieuse. Elle se mérite. Elle se cultive. Elle se consolide dans la transparence de notre action, la compétence de nos professionnels, l'implication de nos administrateurs.

Merci à toutes celles et ceux qui contribuent à faire vivre notre projet collectif. Continuons ensemble à faire de l'UDAF 65 une force d'appui, d'innovation et de dialogue pour les familles des Hautes-Pyrénées.

Monique DUPUY ADISSON
Présidente de l'UDAF des Hautes-Pyrénées



Le regard de la Directrice Générale : ***“Un engagement collectif au service des familles”***

Chères lectrices, chers lecteurs,

En tant que Directrice Générale de l'UDAF des Hautes-Pyrénées, c'est avec une grande satisfaction que je vous présente ce rapport d'activité 2024.

Aux côtés de l'équipe de direction, j'ai activement poursuivi la mise en œuvre de notre projet de direction, pleinement en cohérence avec notre projet associatif.

Cette démarche collective a visé à renforcer la transversalité et à mettre en valeur les compétences, l'engagement et les talents de toutes nos équipes.

Dans un environnement économique complexe, marqué par une instabilité persistante et des tensions budgétaires, nous avons su faire preuve d'agilité et d'innovation en hybridant nos financements et en diversifiant nos sources de revenus.

Cette stratégie nous a permis non seulement de pérenniser nos activités existantes, mais aussi de développer de nouvelles initiatives répondant aux besoins émergents des familles et des publics que nous accompagnons.

Notre engagement en faveur du développement social territorial en lien nos partenaires, s'est particulièrement illustré à travers des projets ambitieux comme la Maison de la Famille Itinérante, traduisant notre volonté d'être présents au plus près des territoires et des populations les plus isolées ou vulnérables.

Je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance aux bénévoles et administrateurs, dont l'implication et le soutien constant renforcent et enrichissent quotidiennement les actions menées par nos équipes.

Avec l'ensemble de l'équipe de direction, je reste résolument tournée vers l'avenir, prête à relever ensemble les défis que poseront les évolutions sociétales et institutionnelles, toujours au service des familles et de notre territoire.

Je vous souhaite une agréable lecture !

Najette TOUAHRIA
Directrice Générale de l'Union Départementale des
Associations Familiales des Hautes-Pyrénées

Sommaire

A propos de nous
P.8

Les chiffres clés
P.9

1

Représenter, défendre
et promouvoir les
familles
P. 10

2

Les services aux
familles
P.17

3

Protéger les personnes
et les familles

- Protection juridique
des majeurs
- Aide à la gestion du
budget familial

P.31

4

Accompagner les
personnes vulnérables
par le logement
P.38

5

Organisation interne
des services de l'Udaf
P.53



A propos de nous



Représenter les familles

Il s'agit de la première des 4 missions légales confiées par l'Etat au réseau des UDAF par l'ordonnance du 3 mars 1945. L'UDAF des Hautes-Pyrénées représente officiellement auprès des Pouvoirs Publics l'ensemble des familles du département, notamment en proposant ou en nommant des représentants familiaux dans différents organismes institués par l'Etat (Conseils, Organismes, Assemblées...).

Les familles du département sont regroupées au sein des 50 associations qui adhèrent à l'UDAF des Hautes-Pyrénées. Ces familles sont françaises, étrangères, recomposées, monoparentales, adoptantes, rurales, urbaines... Leurs enfants sont mineurs ou majeurs, jumeaux, triplés et plus, en situation de handicap ou en difficulté.

Toutes ces associations partagent leurs expériences et permettent à l'UDAF d'être entendue dans le cadre de ses différents mandats de représentation.

A la fois au cœur des problèmes familiaux et proche des centres de décisions relatives aux familles, l'UDAF est un acteur social incontournable du département, notamment en ce qui concerne la réalité du quotidien des familles.



Développer des réponses adaptées aux besoins des familles

L'UDAF 65 assure la gestion de différents services d'intérêt familial tels que la gestion des mesures de protection des majeurs protégés, l'aide à la gestion du budget familial, l'accompagnement social lié au logement, l'information et le soutien aux tuteurs familiaux, le conseil et l'accompagnement budgétaire, l'accompagnement des saisonniers, la médiation familiale, la médaille de l'enfance et de la famille et le conseil et l'accompagnement numérique.

Soutenir et accompagner les associations adhérentes, faire vivre, animer, soutenir et développer le réseau des associations adhérentes de l'UDAF des Hautes-Pyrénées constitue l'une de nos priorités.

Cela permet de créer des synergies au sein de notre réseau pour initier et mener conjointement des actions au service des familles.



Réfléchir et informer pour améliorer l'environnement familial

Sur la base de ses représentations, des professionnels et des associations qui la composent, l'UDAF 65 est mobilisée, agit et informe sur des sujets tels que la protection des personnes, le droit de la famille, l'éthique, l'éducation, la parentalité, la solidarité intergénérationnelle, la vie quotidienne, l'habitat et le cadre de vie, les nouvelles technologies et la communication...



L'UDAF des Hautes-Pyrénées : Acteur d'un réseau national

L'UDAF des Hautes-Pyrénées fait partie d'un réseau national composé de 114 structures territoriales :

- 99 UDAF (départemental) ;
- 13 URAF (régional) ;
- L'UNAF (national).

L'UDAF 65 adhère à l'URAF Occitanie, elle est agréée par l'UNAF.

Les chiffres clés 2024





1

REPRÉSENTER,
DÉFENDRE
ET PROMOUVOIR LES
FAMILLES

Les associations et les mouvements familiaux

L'UDAF 65 représente **3 541** familles adhérentes et **5 837** suffrages.

Au 31 décembre 2024, l'UDAF 65 fédère **50 associations**, dont 11 mouvements familiaux :

➡ 5 Mouvements à Recrutement Général :



Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques

345 adhérents
1 033 suffrages



Fédération des Familles Rurales

319 adhérents
814 suffrages



Fédération des Familles de France

5 adhérents
11 suffrages



Fédération des Associations Familiales Catholiques

44 adhérents
165 suffrages



Confédération Syndicales des Familles

336 adhérents
707 suffrages



➡ 6 Mouvements à Recrutement Spécifique :

De type Monoparental :

Association des Veuves Civiles

9 adhérents
9 suffrages



De type Educatif ou Professionnel :

Fédération Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural

1 457 adhérents
2 297 suffrages



De type Social :



Jumeaux et Plus
41 adhérents
189 suffrages



Enfance et Famille d'Adoption
39 adhérents
93 suffrages



Union Nationale des Familles et Amis de Personnes malades, Handicapées Psychique
46 adhérents
93 suffrages



Association des Paralysés de France Handicap
121 adhérents
215 suffrages

➡ 1 Association non fédérée :



Trait d'Union Aidants - Aidés Sud

128 adhérents
211 suffrages



1 Organisme Associé :

- L'Association des Assistants Assistantes familiaux

Perspectives 2025 et amélioration qualitative

- Aller vers de nouvelles associations familiales présentes sur le territoire afin d'améliorer la dynamique du réseau

**UDAF DES HAUTES-PYRÉNÉES
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024**

La Représentation Familiale

L'UDAF 65 intervient auprès des pouvoirs publics (Etat, parlementaires, conseil départemental, communes, intercommunalités) pour évaluer et co-construire les politiques en faveur des familles.



24 représentants

au sein de différentes instances départementales



13 représentants

présents dans les CCAS des Hautes-Pyrénées



82 mandats de représentation

dans les instances départementales

En 2024,
970 heures de
bénévolat pour
les instances
internes et
externes

Elle représente et défend les familles dans près de **82 instances** départementales dont, notamment :

Prestations – Droits des familles

- Caisse d'allocations familiales (Caf),
- Caisse primaire d'assurance maladie (Cpam),
- Mutualité sociale agricole (MSA),
- Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS).

Parentalité

- Schémas départementaux des services aux familles,
- Comité départemental de soutien à la parentalité,
- Conseil de famille des pupilles...

Logement

- Office public de l'Habitat (OPH), SEMI
- Commission de médiation DALO,
- Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)...

Santé

- Établissements de santé publics et privés,
- Conseil territorial de santé,
- France asso santé

Perspectives 2025 et amélioration qualitative

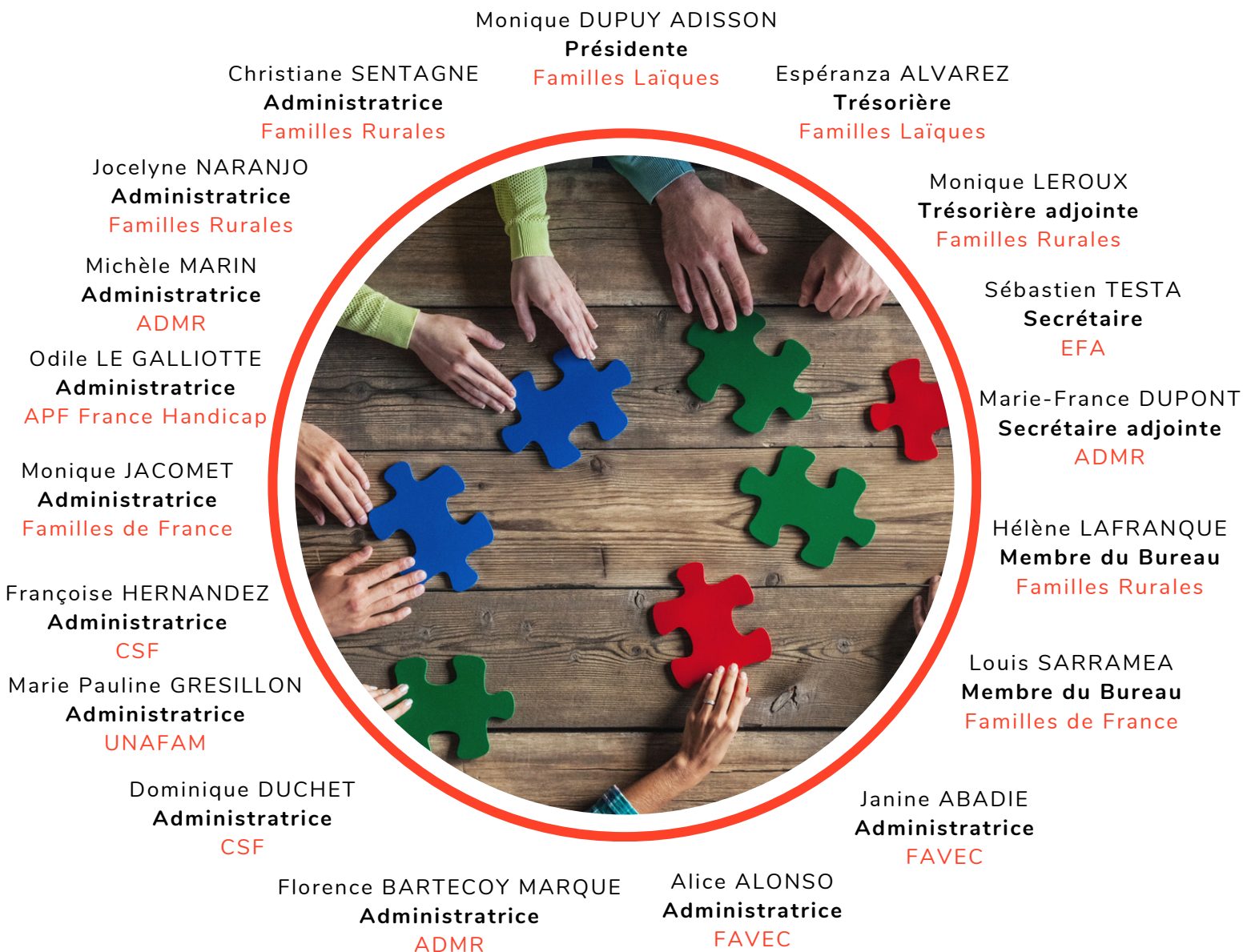
- Communiquer sur le rôle de l'UDAF et ses missions de défense des familles
- Amélioration des modalités de suivi des représentations familiales
- Préparation du renouvellement des représentations en CAF, CPAM, CCAS et MSA

Le Conseil d'Administration

L'UDAF 65 est une Institution loi 1901 reconnue d'utilité publique dont les statuts sont définis par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Elle est composée d'associations familiales et de fédérations ayant leur siège social dans le département des Hautes-Pyrénées.

L'UDAF 65 est gérée par un Conseil d'Administration dont les membres sont issus des associations familiales adhérentes.



Le Service Institution Familiale

• Vie statutaire



Le public concerné :

Le service institution familiale est un service qui s'adresse essentiellement aux bénévoles de l'UDAF 65.

Sont donc concernés par ce service :

- Les membres du conseil d'administration ;
- Les présidents et présidentes des associations adhérentes et leurs adhérents ;
- Les représentants familiaux.

Cependant, compte tenu de certaines activités, ce service peut également s'adresser à tout public.

Les missions du service Institution Familiale :

Au quotidien, le Service Institution Familiale est chargé :

- D'organiser les réunions statutaires, les assemblées générales, les colloques, les commissions et d'organiser le suivi administratif de l'Institution.

Le service est également chargé :

- De répondre aux sollicitations de l'UNAF sur le plan administratif et politique ;
- D'accompagner les associations de l'Union en restant à l'écoute des militants familiaux et en les aidant dans leurs missions de représentants familiaux ;
- D'organiser les formations des représentants.

Les chiffres clés de l'Institution Familiale

En 2024 :

- 5 Conseils d'Administration
- 5 Consultations dématérialisées du CA
- 4 Réunions de Bureau
- 1 Commission de contrôle
- 1 Commission de la médaille de la Famille
- 1 Commission Journées régionales - 80 ans UDAF
- 1 Assemblée générale
- 1 Conférence des mouvements

La vie du Réseau UNAF-UDAF-URAF

UNAF et Représentations nationales:

La Présidente de l'UDAF est invitée aux Assemblées Générales de l'UNAF avec une voix délibérative.

L'UNAF organise régulièrement des rencontres Présidents/Directeurs d'UDAF et des groupes de travail auxquels sont invités les administrateurs et les salariés de l'UDAF 65.

URAF Occitanie et Représentations régionales :

La Présidente et la Trésorière de l'UDAF 65 siègent au conseil d'administration de l'URAF Occitanie. A ce titre, elles sont invitées aux réunions du conseil d'administration de l'URAF. La Directrice y est également invitée. Les présidents et directeurs d'UDAF de la région sont membres de l'assemblée générale de l'URAF.

L'URAF organise chaque année, avec l'appui d'une UDAF de la région, les Journées Régionales sur un thème défini. Y participent les présidents et directeurs d'UDAF mais également les bénévoles et salariés intéressés par le thème choisi. En 2024, elles se sont déroulées en Lozère sur le thème "Etre parent en milieu rural".

Les temps forts de l'année

• Assemblée Générale et conférence des mouvements :

L'UDAF a tenu son assemblée générale le 19.06.24. En dehors de l'obligation statutaire, ce temps fort de la vie associative permet de mettre en avant les activités et actions de l'UDAF auprès des associations membres et des partenaires.

Le même jour, s'est tenue la conférence des mouvements, autre temps fort de la vie associative. Cette conférence avait pour thème "la fin de vie", sujet d'actualité qui a permis de nombreux échanges et propositions qui ont fait l'objet d'une note envoyée aux parlementaires du département.

• Audit de l'UNAF

Dans une démarche d'amélioration et afin d'interroger nos pratiques professionnelles, nous avons demandé à l'Unaf un audit. Cet audit s'est déroulé fin novembre et a été mené par deux salariées de l'UNAF dans les locaux du service institution de l'UDAF 65.

La restitution de cet audit est prévue pour début 2025.

Perspectives 2025 et amélioration qualitative

- Accompagner les associations membres à s'approprier l'outil ADHELIS et les temps forts de la vie associative
- Mettre en oeuvre le plan d'actions correctives suite à l'audit de l'UNAF
- Organiser les journées régionales URAF sur le département
- Organiser les 80 ans de l'Udaf 65 en lien avec l'anniversaire de l'UNAF

Le Service Institution Familiale

• Actions familiales



Colos apprenantes

Comme les années précédentes, l'UDAF a participé activement à la mise en place des Colos Apprenantes en lien avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Ainsi l'UDAF a proposé une plateforme permettant l'inscription des enfants et aux jeunes du département (entre 3 ans et 17 ans) sur des séjours labellisés « Colos apprenantes ».

Les publics visés par cette action sont :

- Les enfants des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Les enfants et jeunes en zones rurales
- Les jeunes issus de familles isolées, monoparentales ou en situation socio-économique difficile, enfants en situation de handicap, enfants en décrochage scolaire, et les mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance.

Menée en partenariat avec le Conseil Départemental 65 et les services de l'Etat, cette action a permis à l'UDAF de financer, via sa plateforme, les séjours de 90 enfants issus de tout le département pendant les vacances d'été 2024.

Parrainage/marrainage - mentorat

Le parrainage-marrainage et le mentorat s'inscrivent dans la dynamique actuelle des nouvelles formes de soutien à la parentalité et d'accompagnement à l'insertion des jeunes. Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, au titre de la stratégie protection de l'enfance soutenu par l'Etat, avec le concours de l'UDAF 65, a entrepris de mettre en place ces actions pour les enfants, les jeunes et les familles de notre département.

Pour ce faire, l'UDAF 65 s'appuie sur ses associations adhérentes, présentes en ville mais aussi en milieu rural, afin de mettre en place les projets de parrainage-marrainage et mentorat. Ainsi les associations Enfance et Familles d'adoption 65, Eclaireuses Eclaireurs de France, Familles Laïques et la Fédération Familles Rurales, collaborent avec l'UDAF 65.

En 2024, une relation de mentorat s'est mise en place, plusieurs bénévoles ont été recrutés pour du parrainage-mentorat. Des relations de parrainage devrait être mises en place début 2025.

Groupe d'Expression pour les parents d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance

Le Conseil Départemental 65 a confié à l'UDAF la mise en œuvre d'un groupe d'expression pour les parents dont les enfants sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. L'objectif de ce groupe est de recueillir les avis des familles accompagnées et de travailler avec elles à l'amélioration de la qualité du service qui leur est rendu.

En 2024, la MDS de Lannemezan s'est portée volontaire pour être territoire d'expérimentation. Un groupe de parents a été constitué et a travaillé la thématique de la qualité de l'accueil. Ce groupe, animé par une cadre experte et une médiatrice de l'UDAF ainsi qu'une psychologue de l'EPE 65, s'est réuni 3 fois et a produit une note contenant les propositions d'amélioration, transmise ensuite au service de l'ASE.

Perspectives 2025 et amélioration qualitative

- Continuer à proposer des actions en lien avec les réalités familiales
- Continuer le développement de l'action parrainage-mentorat
- Communiquer plus largement sur la médaille de l'enfance et des familles
- Développer le groupe d'expression pour les parents

La médaille de l'Enfance et des Familles

L'UDAF 65 assure le secrétariat de la médaille de l'Enfance et des Familles. Cette médaille est un titre honorifique qui récompense les personnes qui ont :

- Elevé dignement au moins quatre enfants français ;
- Elevé dignement un ou des enfants dans un contexte familial, social ou économique difficile ;
- Elevé seul(e)s, au décès de leurs parents, pendant au moins deux ans un ou plusieurs de leurs frères et sœurs ;
- Elevé seul(e)s pendant au moins deux ans un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins
- Elevé seul(e)s, en étant veuves et veufs de guerre ou d'acte de terrorisme, un ou des enfants du fait du décès de leur conjoint ;
- Dédié leur vie professionnelle ou action bénévole à l'accompagnement, à la protection et à la défense de l'enfance et des familles, notamment dans les domaines de l'accueil des jeunes enfants, de la protection de l'enfance, du soutien à la parentalité, de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des enfants et des familles et de la protection maternelle et infantile ;
- Rendu des services exceptionnels pour l'accompagnement et le soutien des familles ou pour l'accompagnement et la protection des enfants et de leurs droits.

En 2024, aucun dossier n'a été traité.

Le Service Communication

Les objectifs de la communication

Tout au long de l'année 2024, l'UDAF a communiqué avec l'objectif d'informer les familles, faire connaître ses services et ses prises de positions. Elle a également proposé un accompagnement à la communication à ses associations adhérentes qui sont un véritable relai auprès des familles du département.

L'objectif du service communication est également de favoriser les liens entre les différents services et/ou entre les salariés, les bénévoles et les familles.

Le service communication travaille en étroite collaboration avec tous les services de l'UDAF et avec le service communication de l'UNAF, tête de réseau nationale. En effet, l'UNAF pour faire réseau avec les UDAF et les URAF dispose d'une charte graphique commune et propose des kits de communication à adapter en fonction des besoins et des territoires. La Présidente, la Directrice et la référente communication de l'UDAF 65 participent également aux temps de travail en lien avec le plan de communication national, animés par l'UNAF tout au long de l'année.



Les chiffres clés de la communication

En 2024 :

- **7** articles parus dans la lettre UNAF
- **11** articles de presse locale
- **82** posts LinkedIn : **701 abonnés dont 263 nouveaux en 2024**
- **58** publications Facebook : **232 abonnés dont 49 nouveaux en 2024**
- **2** événements de notoriété : salon des maires, forum des associations

Notre présence en ligne :

L'UDAF développe sa visibilité numérique afin de mieux faire connaître ses missions et ses actions.

Pour cela, nous disposons de plusieurs supports en ligne :

- **Le site internet de l'UDAF 65** : vitrine de l'ensemble de nos dispositifs et services.
- **Un site dédié à la Maison du travail Saisonnier** pour une communication plus ciblée.
- **Une page LinkedIn** destinée à valoriser nos actions, renforcer notre réseau professionnel et relayer notre actualité.
- **Une page Facebook UDAF 65**, accompagnée de **pages spécifiques pour les services Maison du Travail Saisonnier et Maison de la Famille itinérante** qui permettent de communiquer auprès du grand public et auprès de nos partenaires locaux.

Cette présence en ligne contribue à renforcer notre communication, élargir notre audience, et à favoriser l'accès à l'information pour tous.

Perspectives 2025 et amélioration qualitative

- Participation au Forum des associations de Tarbes
- Participation à l'opération "Merci pour les familles"
- Mise à jour continu du site intranet et internet de l'UDAF 65
- Anniversaire des 80 ans de l'UDAF
- Participation à l'organisation des journées régionales URAF sur le département des Hautes-Pyrénées

Les temps forts de l'année

Participation à la journée nationale des référents communication

L'UNAF organise tous les ans une journée à destination des référents communication du réseau. Cette journée est l'occasion de faire un bilan des actions de communication, de présenter les perspectives et le plan de communication pour l'année à venir. Cette journée est également l'occasion de travailler en réseau sur différentes thématiques. Cette année la rencontre a été marquée par le lancement officiel des 80 ans du réseau.



Participation au salon des Maires 2024

En mai 2024, l'UDAF 65 a participé au Salon des Maires avec un stand mettant en avant ses actions en faveur des familles et des personnes vulnérables. À cette occasion, a été présentée la Maison de la Famille Itinérante, un dispositif innovant visant à aller vers les familles sur l'ensemble du territoire. Le camping car, élément central de ce projet, était exposé à l'entrée du salon, permettant aux élus et aux visiteurs de découvrir concrètement cette initiative de proximité. Cette participation a été une opportunité privilégiée d'échanger avec les collectivités et de renforcer les partenariats en faveur des politiques familiales.



JEUDI 23 MAI 2024
PARC DES EXPOSITIONS DE TARBES
8H30 - 17H00

Participation au Forum des associations de Tarbes 2024

En septembre 2024, l'UDAF 65 a participé au Forum des Associations de Tarbes. À cette occasion, un accent particulier a été mis sur le parrainage de proximité, porté par l'UDAF avec l'association EFA 65. Plusieurs administrateurs de l'UDAF étaient présents pour valoriser le rôle de l'institution et des représentations familiales. Cet événement a été une belle opportunité de renforcer et sensibiliser à l'importance du soutien familial et associatif.



UDAF DES HAUTES-PYRÉNÉES
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



FAMILY

2

**LES SERVICES AUX
FAMILLES**



Le public concerné :

Lire et Faire Lire est un programme national appelant des bénévoles de plus de 50 ans à transmettre aux enfants le plaisir de la lecture. Il ne s'agit ni de soutien scolaire ni d'apprentissage. Le lecteur a pour mission de lire des histoires à un groupe de 2 à 6 enfants, dans une démarche de plaisir, de partage et de découverte.

Les objectifs Lire et Faire Lire

Lire et Faire Lire est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler le goût de la lecture et de la littérature. Des séances de lecture sont organisées en petit groupe, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations. Cette action culturelle accompagne les enfants dans leur apprentissage de la lecture.

Mis en œuvre conjointement avec la Ligue de l'Enseignement et l'UNAF sur l'ensemble du territoire, Lire et Faire Lire est animé par des coordinations départementales qui accompagnent les bénévoles et assurent le lien avec les structures d'accueil.

Au niveau du département des Hautes-Pyrénées, Lire et Faire Lire est portée par La Ligue de l'Enseignement 65 et l'UDAF 65.

Cette action permet à plus de 1000 enfants des Hautes-Pyrénées de bénéficier chaque semaine d'un moment de lecture à voix hautes proposé par les bénévoles.

Les temps forts de l'année

L'année 2024 a été marquée par un renouvellement assez important des lecteurs bénévoles. Le nombre de bénévole est en baisse par rapport à l'année précédente cependant nous avons accueilli **18 nouveaux lecteurs**. Au niveau des structures, le renouvellement a été plus léger et nous avons conventionné avec **une dizaine de nouveaux lieux**.

En 2024, la coordination et les bénévoles ont participé :

- au Mai du Livre avec des lectures pour les scolaires et une journée de formation pour les bénévoles,
- à la journée régionale organisée à Carcassonne,
- à la journée partenariale "1ères pages" à Bours,
- à la semaine de la science avec l'opération "Je lis la science",
- au salon du Livre Pyrénéen à Arreau,
- aux "cafés-coordo", bilan annuel et colloque national proposés par l'association nationale Lire et Faire Lire à Paris.

La participation aux événements permet d'aller à la rencontre des familles et de faire de la médiation autour du livre plus largement.

En plus de ces événements, ont été proposés aux bénévoles plusieurs temps de formations et de rencontres. La coordination Lire et Faire Lire a continué la tenue des "cafés-lectures", véritables temps d'échanges où chaque bénévole est invité à partager ses idées de lecture en fonction d'un thème défini.

Perspectives 2025 et amélioration qualitative

- Poursuite du développement de l'activité en démarchant de nouvelles structures, en recrutant de nouveaux bénévoles et en continuant à proposer des formations aux bénévoles
- Poursuite des rencontres bénévoles-coordination sur les territoires
- Formation des bénévoles pour devenir bénévole-relais

Les chiffres clés de Lire et Faire Lire

En 2024 :

- **42** bénévoles
- **1253** séances de lectures
- **6** événements
- **10** rencontres / formations proposées aux bénévoles

Ce sont eux qui en parlent le mieux !

"Chaque semaine, je retrouve mon petit groupe d'enfants impatients d'écouter une histoire. Voir leurs yeux briller quand je tourne une page, c'est ma plus belle récompense. C'est magique"

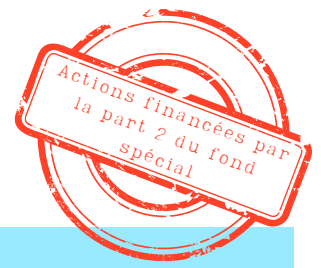
"Lire et faire lire me permet de rester actif et utile. J'ai toujours aimé transmettre et avec les enfants, c'est un échange formidable. Ils posent des questions surprenantes et j'adore les voir s'émerveiller devant une histoire."

"Je suis à la retraite depuis peu et je cherchais une activité qui ait du sens. Lire et faire lire, c'est plus qu'une simple lecture : c'est créer du lien, transmettre le goût de la lecture et partager un moment hors du temps avec des enfants curieux et enthousiastes."



Lieu de soutien à la parentalité

• Point Info Famille (PIF)



Le public concerné :

Le Point Info Famille est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour les familles.
C'est un service d'information de proximité.

Les objectifs du Point Info Famille :

Ce service a pour objectif d'accueillir, d'informer et d'orienter les familles sur les droits et les démarches concernant le logement, la santé, le handicap, la parentalité, les prestations légales et sociales...

Il s'agit de favoriser l'accès de toutes les familles à l'information et de simplifier leurs démarches quotidiennes en leur proposant des informations accessibles, susceptibles de les orienter rapidement et efficacement vers les structures les plus à même d'apporter une réponse aux questions posées ou une solution aux situations rencontrées. Le Point Info Famille s'inscrit donc dans une logique de réponse à une demande d'information générale et globale :

- il apporte une réponse de qualité à un besoin de proximité,
- il permet de faciliter la vie quotidienne des familles,
- il constitue, pour les professionnels et les bénévoles, un lieu de mise en commun et de diffusion d'informations.

En cela, il s'inscrit dans une dynamique de territoire puisqu'il a pour mission d'orienter les familles vers les dispositifs d'aide aux familles et à la parentalité les plus adaptés à leurs besoins spécifiques sans se substituer aux associations et organismes institutionnels.



Perspectives 2025 et amélioration qualitative

- Continuer l'amélioration du repérage du PIF et de la démarche d'animation régulière du site internet de l'UDAF et de ses réseaux sociaux en lien avec le site de la CAF.
- Amélioration continue de la connaissance des besoins des familles du territoire avec l'Observatoire des familles du réseau UNAF.

Les chiffres clés du PIF

En 2024 :

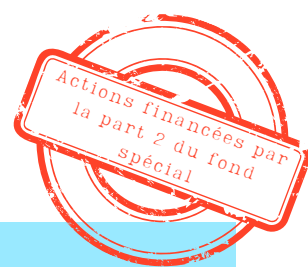
- 362 familles renseignées
- 5 événements pour les familles

Les temps forts de l'année

- Réorganisation du poste dédié à l'animation du point info famille et formation de l'animatrice aux valeurs de la République et Laïcité
- Une continuité de l'amélioration du repérage du PIF :
 - Recrutement d'une chargée de mission référente PIF et montée en compétence de la coordinatrice vers un poste de cadre expert
 - Une écoute des besoins et attentes des familles permettant une réorientation vers différentes associations familiales et services de l'UDAF
 - Animation régulière du site internet de l'UDAF et des réseaux sociaux afin d'améliorer l'accès à l'information sur les actions familiales
- Réalisation de plusieurs réunions d'informations au centre social de Laubadère
- Organisation d'une formation à destination des professionnels sur la thématique de la lutte contre la prostitution des mineurs
- Expérimentation Garderie solidaire sur le territoire de Lourdes
- Participation à la journée des familles organisée à Castelnau Magnoac dans le cadre du mois des familles
- Plusieurs rencontres partenariales avec l'AFPA dans le cadre de la mise en place du projet "Le village des solutions"

Lieu de soutien à la parentalité

• Maison des Familles (MDF)



Le public concerné :

La Maison des Familles est un lieu ressource « hybride » pour les familles qui regroupe au sein d'un même espace plusieurs types d'offres et de propositions pour répondre à leurs besoins exprimés

Les objectifs de la Maison des Familles :

La Maison des Familles regroupe sur un lieu identifié des services aux familles portés par l'UDAF et ceux portés par les associations familiales.

Il s'agit d'offrir une palette diversifiée de services afin de renforcer leur visibilité globale et d'éviter leur éparpillement. C'est un lieu « hybride » sur le champ de la parentalité et des familles, regroupant au sein d'un même espace plusieurs types d'offres et de propositions en direction des familles :

- Information et accompagnement des familles dans une visée généraliste ;
- Partage de ressources ;
- Lieu de rencontres et d'échanges visant notamment le soutien à la parentalité ;
- Lieu d'accompagnement par des professionnels.

Il s'agit d'une offre complémentaire auprès des parents et des familles qui s'inscrit dans un réseau partenarial. Il s'agit aussi d'une offre permettant d'identifier un lieu ressource autour de la naissance, l'adolescence, la séparation, le vécu d'aidants familiaux et notamment de jeunes aidants.

Perspectives 2025 et amélioration qualitative

- Structurer la maison des familles afin de proposer, en plus du Point Information Famille, l'accès à des services de soutien à la parentalité diversifiés avec un point de proximité pour les familles du centre-ville, mais aussi accessible aux familles du département (ateliers parentalité numérique et PAPOTO)
- Développer le dispositif parrainage et groupe d'expression pour les parents sur le département
- Renouveler notre participation au mois de la parentalité
- Développer et mettre en œuvre des actions familiales qui répondent aux besoins des familles
- Développer les partenariats



Les chiffres clés de la MDF

En 2024 :

- 1 préfiguration en cours

Les temps forts de l'année

- Continuité de la préfiguration de la Maison des Familles
- Charte Premières Pages :
 - Renouvellement de l'engagement de l'UDAF
 - Participation à la journée interprofessionnelle
 - Organisation d'une matinée pour les familles en partenariat avec les signataires de la charte du secteur TLP Nord à l'occasion de la venue des auteurs
- Mise en place du projet parrainage-marrainage/mentorat en partenariat avec les associations EFA 65 et EEDF 65 :
 - Communication auprès des partenaires et des familles
 - réunions d'informations collectives pour les parrains-marraines bénévoles
- Mise en place d'actions collectives à destinations des familles et des enfants à travers nos actions numériques et Lire et Faire Lire
- Expérimentation du groupe d'expression pour les parents d'enfants confiés à l'ASE
- Mois des familles :
 - Participation à la table ronde d'ouverture du mois des familles organisée par la CAF
 - Participation à la journée familles organisée en partenariat à Castelnau Magnoac
- Expérimentation d'une garderie solidaire en lien avec la maison du travail saisonnier de Lourdes et ses vallées
- Participation aux réunions de travail CTG sur les territoires sur le volet parentalité



Lieu de soutien à la parentalité

• Maison de la Famille Itinérante (MDFI)



Le public concerné :

La Maison de la Famille itinérante est un lieu ressource « hybride » pour les familles qui regroupent au sein d'un même espace plusieurs types d'offres et de propositions pour répondre à leurs besoins exprimés

Les objectifs de la Maison de la Famille itinérante :

La Maison de la Famille Itinérante (MDFI) est un service innovant co-piloté par l'UDAF, la CAF, la MSA et le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées dans le cadre du Schéma de développement de Services aux Familles en partenariat avec la CPAM et la mission locale.

Ce service se déploie sous forme d'expérimentation depuis mars 2024.

La MDFI s'inscrit dans une démarche de coopération territoriale et de mutualisation des ressources existantes (institutionnelles et associatives) qui regroupe une offre cohérente de services autour de la parentalité, de l'inclusion numérique et de l'accès aux droits afin d'apporter une réponse globale à l'ensemble des familles. Elle participe à lutter contre le non-recours, la non-demande et la non-effectivité des droits des personnes les plus éloignées des services.

La Maison de la Famille Itinérante agit en concertation avec de nombreux partenaires locaux (petite enfance, institutions, collectivités, associations, établissements scolaires...) pour assurer une action cohérente et complémentaire sur le territoire. Ce projet répond au manque de visibilité des associations et aux difficultés des institutions à couvrir l'ensemble du département.

L'Unité Mobile « Maison de la Famille », intégrée au label Maison de la Famille (UDAF de la Loire), prend la forme d'un camping-car aménagé qui sillonne les lieux de vie (marchés, sorties d'école, stations touristiques...). Elle répond aux problématiques de mobilité, de désertification administrative et de fracture numérique, qui limitent l'accès aux droits des publics les plus fragiles. S'inscrivant dans une démarche d'« aller vers et avec », elle permet de franchir le « dernier kilomètre » pour livrer l'action publique au plus près des familles. Son approche mobile et humaine renforce la proximité, facilite les démarches et assure une continuité du service public sur tout le territoire.

Les fondamentaux de la Maison de la Famille Itinérante :

La Maison de la Famille Itinérante est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation mobile, qui permet d'identifier et d'analyser les besoins des familles, en particulier celles confrontées à des difficultés parentales, sociales ou économiques. Avec le soutien des associations locales et des élus, elle informe et oriente les familles sur des thématiques variées : budget, parentalité, logement, santé, accès aux droits, démarches administratives, etc.

Son circuit est défini en concertation avec les habitants et les collectivités afin d'apporter un accompagnement de proximité, notamment aux personnes ayant des difficultés de mobilité. Ce dispositif vise à regrouper en une Unité Mobile l'ensemble des services et actions en faveur des familles, en ciblant particulièrement celles peu ou mal prises en charge par les dispositifs existants. Grâce à la récurrence des tournées, la Maison de la Famille Itinérante assure une présence régulière de conseillers-animateurs, qui facilitent l'accès aux droits, aux soins et aux aides sociales. Cette régularité favorise également le lien social et la lutte contre l'isolement en connectant les familles aux ressources locales. Selon les besoins identifiés, elle peut organiser des permanences et ateliers thématiques : gestion budgétaire, santé, numérique, démarches de retraite ou encore accompagnement des travailleurs saisonniers.

Les chiffres clés de la MDFI

En 2024 :

- Lieux de permanence :
 - 7 sur la CCPTM pour 5 jours d'itinérance par quinzaine
 - 6 sur le CCPVG pour 6 jours d'itinérance par quinzaine
- Une moyenne 3 jours de permanence par semaine
- Une moyenne de 3H /permanence

L'équipe :

Les conseillers animateurs de l'Unité Mobile jouent un rôle d'intermédiaires entre les habitants et les partenaires du territoire. Ils accompagnent les familles dans leurs démarches et assurent le lien avec les services locaux. Leur mission inclut également la remontée des besoins spécifiques des familles à travers l'élaboration de rapports. Au sein de cet espace, ils proposent un accompagnement au numérique, facilitant l'accès aux outils numériques pour renforcer l'inclusion sociale et générationnelle. Issus de différents services de l'UDAF 65 (chargé de mission emploi, assistante de service social, éducatrice spécialisée, conseiller numérique, animatrices PCB), ces professionnels sont considérés comme de véritables catalyseurs : ils accélèrent les démarches, proposent des réponses et facilitent l'accès aux droits par leur seule présence et intervention.



UDAF DES HAUTES-PYRÉNÉES
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Secteur géographique d'intervention :

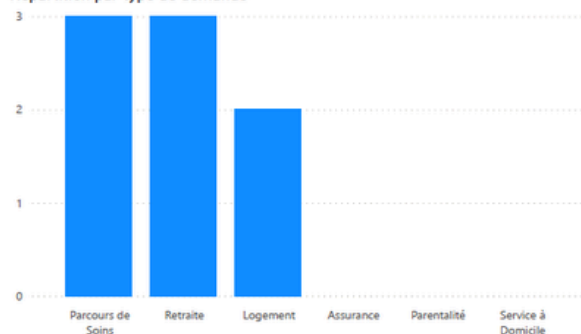
Le Comité de pilotage a ciblé deux territoires ruraux marqués par l'isolement, la précarité et le vieillissement de la population :

- Communauté des communes Trie/Magnoac (50 communes) : raréfaction des services publics, taux de pauvreté de 20 %, 42,9 % des habitants ont plus de 60 ans
- Communauté des Communes Pyrénées Vallée des Gaves (46 communes, 15 809 habitants) : forte activité saisonnière, 53,1 % des ménages non imposés, 19,8 % en précarité énergétique, 38,2 % de foyers d'une personne seule.

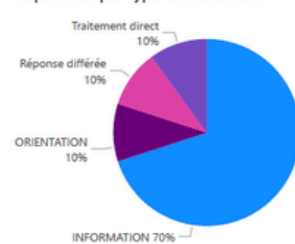
L'UDAF 65 déploie ce dispositif en s'appuyant sur son réseau et l'expérience de la Maison du travail saisonnier. Cette action s'inscrit également dans le programme européen CIMER Inclusion pour renforcer l'accès aux services dans ces territoires isolés.

Typologie des demandes et des personnes reçues :

Répartition par type de demande



Répartition par type de traitement



Focus projet CIMER

CIMER, le Droit à l'Autonomie de Vie : Financé par le programme européen INTERREG POCTEFA, le projet CIMER vise à renforcer l'inclusion des personnes vulnérables dans les territoires ruraux et de montagne, en leur permettant d'exercer pleinement leur droit à une vie autonome sans quitter leur lieu de vie. Il s'attache à sensibiliser les communautés, à encourager l'engagement citoyen et à mettre en place des actions transformatrices pour créer des environnements inclusifs. Sur notre territoire, cette ambition se traduit par le déploiement de la Maison de la Famille Itinérante. Ce camping-car aménagé sillonne les communes rurales et de montagne pour aller au plus près des familles et lutter contre le non-recours aux droits. Depuis juillet, un travail en lien avec les élus et les acteurs locaux a permis d'identifier les ressources et de structurer l'expérimentation, qui a démarré le 17 décembre 2024 sur le territoire valléen.



Les temps forts de l'année

• Lancement du service

Une première phase de préfiguration (juin- octobre) a permis d'engager l'adhésion des élus ainsi que de soutenir l'opérationnalité du service (adaptation et équipement du véhicule mis à disposition, formation à la conduite de l'équipe, identification des ressources et réseaux de partenariat locaux, création d'outils de suivi et d'évaluation quantitative et qualitative, élaboration d'une plateforme de communication et de veille).

Le démarrage effectif de l'activité s'est effectué en 2 temps :

- à compter de novembre sur le territoire de la Communauté des communes du Pays de Trie Magnoac
- depuis décembre sur le territoire de la Communauté des communes Pyrénées Vallée des Gaves.

• Les premiers retours mettent en évidence une diversité des publics accueillis et des besoins exprimés :

- Des personnes nous découvrant via un flyer, le camion ou une orientation municipale
- Une mixité d'âges : retraités, parents, actifs
- Un besoin de rompre l'isolement, notamment chez les personnes âgées
- Un accueil apprécié pour son écoute bienveillante, permettant d'échanger librement et d'être accompagné pas à pas, au plus près du domicile.

Un point commun ressort des échanges : l'absence de ressources de proximité (famille, amis, voisins) capables d'aider dans les démarches administratives ou d'orienter vers les services adéquats.



Perspectives 2025 et amélioration qualitative

- Poursuivre l'expérimentation sur les territoires ciblés
- Proposer des ateliers de parentalité numérique au sein de la Maison de la Famille itinérante
- Proposer aux partenaires des plages de permanences au sein de la Maison de la Famille itinérante

Conseil, accompagnement et parentalité numérique



Le public concerné :

Cette action est en direction des familles, enfants et parents. La labellisation Conseiller numérique ouvre ce service également à toute personne qui souhaite un conseil ou un accompagnement numérique.



Les objectifs du conseil, accompagnement et parentalité numérique

L'UDAF 65 accompagne les personnes individuellement ou collectivement pour répondre aux besoins en matière de numérique. C'est un lieu de conseil et d'aide personnalisé, animé par une conseillère numérique qui a pour objectif de faciliter l'accès et l'autonomie au numérique pour tous mais également d'accompagner la parentalité numérique.

Cette action s'inscrit dans la poursuite des actions menées à travers la dernière convention d'objectifs et qui visaient la lutte contre la fracture numérique à la fois pour les personnes vulnérables et les familles. Des ateliers Codes Club ont été déployés, ainsi que des ateliers et animations de sensibilisation. Une expérimentation a été faite auprès de publics spécifiques : familles monoparentales, adolescents accueillis en foyer de l'enfance, notamment. Au terme de cette expérimentation l'Udaf 65 a présenté sa candidature au dispositif national de conseiller numérique, dont la stratégie France Relance est de rapprocher le numérique du quotidien des citoyens sur tous les territoires pour favoriser l'inclusion numérique.

La proposition de l'UDAF a été retenue par la préfecture pour son engagement d'essaimage et de déploiement pour les familles du territoire. Une conseillère numérique est en poste depuis septembre 2021. Ses actions sur la parentalité numérique sont intégrées pleinement dans le service Institution Familiale et prochainement dans la nouvelle maison des familles en cours de structuration et qui vise à être repérée comme véritable tiers lieux pour les familles sur le territoire de Hautes-Pyrénées.

Ces activités numériques s'inscrivent dans une démarche d'aller vers, notamment pour les familles des zones rurales.

En complément des actions d'inclusion numérique et de sensibilisation, il s'agit de promouvoir la parentalité numérique dans une approche positive.

La parentalité numérique positive c'est :

- communiquer ouvertement avec son enfant sur l'utilisation d'internet, ses risques et ses bénéfices ;
- s'intéresser aux activités de son enfant sur internet ;
- prendre des mesures pour protéger la réputation et l'identité numérique de son enfant ;
- découvrir avec son enfant les possibilités que peut offrir le monde du numérique ;
- guider son enfant et le protéger des dangers potentiels d'internet ;
- exercer en ligne ses compétences parentales.

Les chiffres clés du numérique

En 2024 :

- 731 accompagnements (ponctuels ou récurrents)
- 67 ateliers collectifs :
 - 21 ateliers labellisés "Parents, p@rlons numérique" pour un total de 145 participants
 - 45 ateliers enfants-ados soit 412 jeunes sensibilisés
 - 6 ateliers pour les publics accompagnés par les services de l'Udaf ou par les partenaires.

Ateliers Code Club pour les enfants de 8 à 12 ans

Deux heures d'initiation à la programmation sous forme de jeux grâce au logiciel Scratch. Un mercredi sur deux, dans les locaux du centre social de Lourdes et pendant les vacances scolaires dans les locaux de l'Udaf 65.

Ces ateliers sont l'occasion pour les parents de questionner et de partager sur les pratiques numériques de leurs enfants.

Ambassadeur PédagoJeux

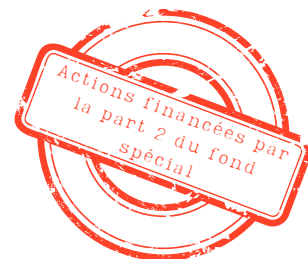
Nous intervenons sur la prévention et la sensibilisation autour du jeu vidéo auprès des familles. L'ambassadeur répond à différentes problématiques telles que le temps de jeu, l'addiction, la santé, mais aussi, sensibilise sur la signalétique PEGI, grâce à un petit jeu à faire en famille.

Label Parents, p@rlons numérique !

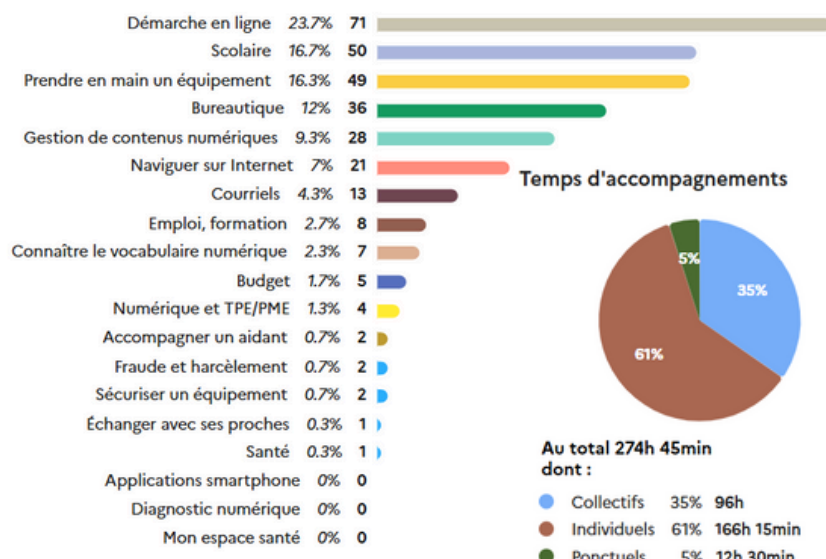
L'Udaf déploie depuis 2024 des ateliers labellisés "Parents, P@rlons numérique". Développés par l'Udaf 65 en sessions de 4 ateliers, l'objectif de ces temps avec les parents ou parents - enfants est d'informer, sensibiliser et accompagner les parents autour des usages numériques de leurs enfants dans une approche ludique et positive.



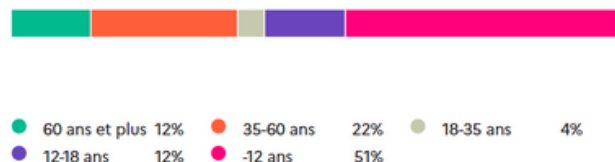
Typologie des publics et thèmes des accompagnements



Thèmes des accompagnements



Tranches d'âge des usagers



Note de satisfaction globale des familles : 4.3/5*

*Réactions recueillies à chaud via un questionnaire anonyme à la fin d'accompagnements ou d'ateliers

Les temps forts de l'année

- Formation de la conseillère numérique à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Obtention par la conseillère numérique du Titre professionnel de Responsable d'espace de médiation numérique.
- Organisation d'ateliers à destination de professionnels :
 - formation Canva pour des salariés de l'UDAF
 - formation parentalité numérique pour les salariés de Familles Rurales du Magnoac
- Organisation d'ateliers à destination des personnes accompagnées par l'UDAF ou par des partenaires :
 - Co-animation avec une personne accompagnée par les services de l'UDAF d'ateliers pour les résidents de la Céna (résidence d'accueil UDAF)
 - ateliers "cybersécurité" au sein d'une maison relai Cité Caritas
 - atelier sur l'utilisation d'application QR Code et scan dans les locaux de la Céna
- Organisation d'ateliers pour les enfants :
 - Code club au centre social de Lourdes et dans les locaux de l'UDAF 65
 - sensibilisation dans des écoles et lycées
 - atelier robotique dans les locaux de l'UDAF 65
- Organisation d'ateliers parents ou parents enfants labélisés "Parents, P@rlons numérique !" :
 - ateliers stop motion
 - ateliers de sensibilisation à Tarbes, Lannemezan et Argeles-Gazost
- Intervention lors de la table ronde organisée par la CAF 65 à l'occasion de l'ouverture du mois des familles pour présenter les actions labélisées "Parents, p@rlons numériques !" portées par l'UDAF 65.
- Participation à la journée des familles dans le cadre du mois des famille organisée sur le territoire de Castelnau Magnoac et à la semaine de la petite enfance sur le territoire de Lannemezan
- Proposition d'atelier avec la maison du travail saisonnier de Lourdes et ses vallées axé sur la recherche d'emploi.
- Déploiement de l'activité en itinérance au sein de la maison de la famille itinérante

Perspectives 2025 et amélioration qualitative

- Poursuite du déploiement du label "P@rents, parlons numérique" sur de nouveaux territoires et en itinérance
- Poursuite des accompagnements individuels et collectifs et des ateliers sur Tarbes et en itinérance
- Mise en place de permanences en partenariat avec Cap Emploi



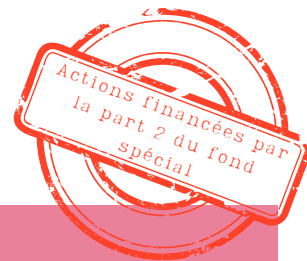
Ce sont eux qui en parlent le mieux !

«Très bonne intervention avec une professionnelle très à l'écoute, patiente et bienveillante »

«Les jeux collectifs sont originaux et adaptés aux familles »

«On aimerait bien que l'intervenante joue avec nous mais c'était très bien »

Accompagner et soutenir les aidants familiaux



Le public concerné :

Une personne est considérée comme aidant familial lorsqu'elle s'occupe d'un proche dépendant, en situation de handicap ou malade et ce quel que soit son âge. Au niveau national, 1 français sur 5 est un aidant, plus de la moitié de ces aidants ne savent pas qu'ils sont considérés comme tel et ¼ des aidants trouvent que les démarches sont obscures et complexes. Dans les Hautes-Pyrénées, le nombre d'aidants familiaux est d'environ 20000.

Les objectifs de l'aide aux aidants :

Les actions que nous proposons dans le cadre de cette activité ont pour but d'informer, de soutenir et d'accompagner les aidants familiaux et proches aidants. Il s'agit de :

- Les informer sur les droits et les dispositifs
- Les accompagner dans la recherche de répit en s'appuyant d'une part sur le Point Info Famille intégré dans la future maison des familles et d'autre part sur les professionnels et bénévoles de l'UDAF lors de permanences spécifiques.

L'UDAF 65 est engagée dans l'aide aux aidants depuis plusieurs années avec son service Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF). A travers cette activité, qui a une portée départementale, l'UDAF 65 en tant que partenaire de la semaine des aidants, participe à l'organisation et présente également tout au long de cette semaine son service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux et son service de médiation familiale qui peut intervenir dans le cadre de médiation aidant/aidé.

Enfin, nous sommes signataires de la charte du pôle partenaires aidants 65 qui est la plateforme départementale dédiée aux aidants familiaux et qui est animée par le Conseil Départemental 65, la plateforme territoriale d'accompagnement et de répit du centre hospitalier de Bigorre, AG2R la Mondiale, la MAIA 65, le pôle régional maladies neurodégénératives et la MSA Midi-Pyrénées Sud.

Les temps forts de l'année :

- Réunion d'information auprès des partenaires sur la thématique des aidants et notamment pour présenter les activités Information et soutien aux tuteurs familiaux et la médiation aidants aidés
- Participation au village santé à Tarbes pour présenter les actions aide aux aidants de l'UDAF
- Participation active au pôle partenaire aidant 65
- Participation aux journées départementales des aidants avec notamment la proposition d'une tournée théâtrale sur 3 communes du département avec la pièce "Je suis l'Autre" de la compagnie Ergatica. Cette pièce a permis de sensibiliser et informer une centaine de personnes à la question de l'aidance. A la fin de chaque représentation, un bord de scène était organisé afin de recueillir la parole des personnes concernées ou de répondre aux éventuelles questions soulevées par la représentation. Cette action a été menée en partenariat avec le Conseil Départemental et Agirc-Arrco.

Les chiffres clés de l'aide aux aidants

En 2024 :

- **159** accompagnements ISTF
- L'activité a augmenté de 65%

- **1** tournée théâtrale avec 3 représentations
- **100** personnes sensibilisées/informées



C'est un service gratuit d'accueil, d'écoute, d'information, d'échange et d'orientation des personnes.

L'information et le soutien aux tuteurs familiaux sont délivrés à la demande de :

- Toute personne susceptible de solliciter une mesure de protection pour elle-même ou pour un tiers ;
- Toute personne qui peut être, ou qui est désignée curatrice ou tutrice ;
- Tout professionnel ou bénévole en lien direct ou indirect avec des personnes protégées ou à protéger (un directeur de maison de retraite, une assistante sociale, des associations familiales ou caritatives, ...) : ils sont des relais auprès des familles et peuvent donc entrer dans le périmètre de l'ISTF.

Les objectifs de l'ISTF :

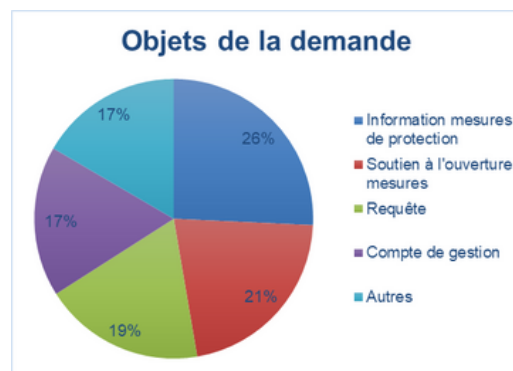
- Informer et apporter une réponse adaptée, sur les bases légales et réglementaires des régimes de protection des personnes vulnérables ;
- Proposer un soutien technique aux curateurs et aux tuteurs familiaux ;
- Partager l'expérience des mandataires judiciaires à la protection des majeurs avec les tuteurs familiaux ;
- Offrir un temps d'échange dédié aux familles avec des professionnels ;
- Rompre l'isolement des curateurs ou des tuteurs familiaux ;
- Soutenir les familles dans leur engagement et/ou la poursuite de leur mission.

Orientations, objets des demandes en ISTF et typologie des publics

Le partenariat avec les Juges des Contentieux de la Protection qui remettent systématiquement, depuis janvier 2024, la plaquette d'information de l'ISTF au moment de l'ordonnancement d'une mesure à un tuteur familial, a eu pour conséquence d'augmenter nettement le nombre de demande pour un soutien à l'ouverture.

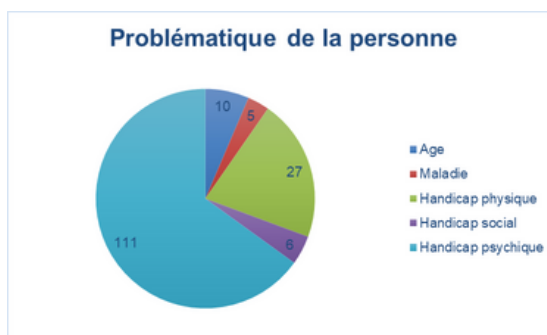
La responsabilité de l'engagement, la difficulté de l'exercice, et le temps d'implication préoccupent les tuteurs familiaux et la nouvelle réglementation apportée en 2024 fait que des tuteurs habitués à l'exercice se retrouvent en difficulté.

Au-delà des questions techniques, la dimension affective et sociale est largement questionnée et fait l'objet d'échanges réguliers, pour ce qui concerne notamment l'impact de la mesure de protection sur les relations familiales.



L'origine des orientations :

- **67** par le Tribunal d'Instance soit 85% des orientations
- **83** par le réseau Udaf et des partenaires soit 30% des orientations
- **9** par les réseaux sociaux, presse et site internet

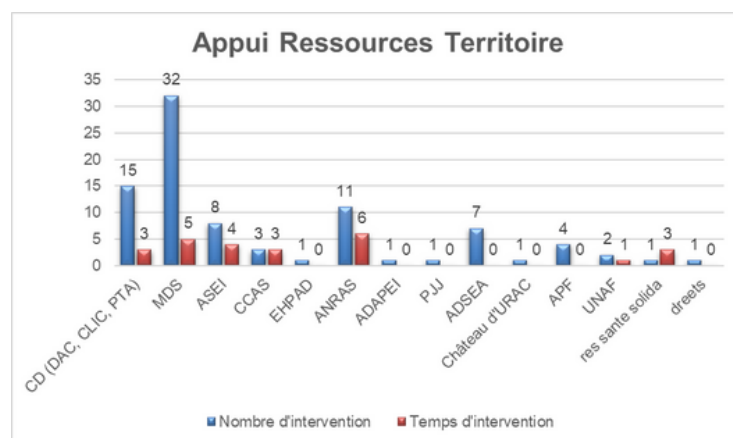


L'évolution des demandes concernant les personnes ayant des troubles psychiques a fortement augmenté et est devenue largement majoritaire par rapport aux demandes liées à l'âge qui étaient souvent à l'origine de l'ISTF

Les informations collectives et appui ressource territorial :

En 2024, le service ISTF a réalisé **88 interventions** auprès des partenaires du territoire. Il s'agit de demande d'information et/ou de sensibilisation majoritairement.

Le service ISTF participe également à la mise en œuvre du schéma régional PJM -ISTF avec le CREAL ARS OCCITANIE. Dans ce cadre, l'Udaf a organisé des temps d'échange avec des tuteurs familiaux pour recueillir leurs avis et besoins dans un objectif participatif.



Perspectives 2025 et amélioration qualitative

- Continuer le développement de l'activité ISTF et rechercher de nouveaux financements
- Continuer la participation au pôle partenaire aidants
- Mise en place de groupes de parole pour les jeunes aidants
- Sensibilisation / information sur la question de l'aidance
- Réflexion autour de la mise en place de séjours de répit pour les jeunes aidants et d'un centre de ressources territoriales

Médiation Familiale



Le public concerné :

La Médiation Familiale s'adresse à toute personne majeure concernée par une situation de rupture ou de séparation afin d'aider à restaurer ou à préserver le lien familial. Elle concerne :

- Toutes les formes d'union
- La diversité des liens intergénérationnels
- Les conflits/ruptures de liens dans une fratrie
- Les situations conflictuelles liées à un événement familial, à un handicap, à la dépendance d'un membre de la famille, aux difficultés liées à la relation aidant/aidé
- Les situations familiales à dimension internationale.

De manière exceptionnelle, et en fonction d'un objectif précis travaillé en amont avec les parents, un enfant mineur peut être amené à participer à une ou plusieurs séances lors d'une médiation familiale.

Les objectifs de la médiation familiale :

La médiation familiale se définit comme «un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lesquels, un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution» (définition du Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale, décembre 2003).

La médiation familiale vise à restaurer la communication, à préserver des liens entre les personnes et plus particulièrement des membres de la famille.

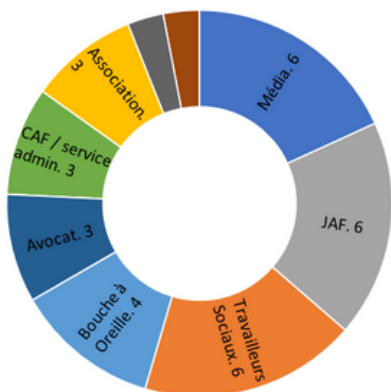
L'accès à la médiation familiale doit être développé le plus rapidement possible à l'apparition des conflits familiaux afin d'éviter qu'ils ne dégénèrent et ne se figent dans un débat judiciaire.

Dans les situations de séparation, elle favorise l'exercice en commun de l'autorité parentale et l'affirmation d'une responsabilité durable des parents quelle que soit l'histoire de leur couple.

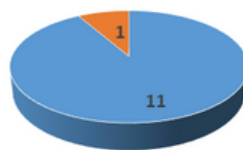
Le médiateur familial veille à l'engagement et à la conduite d'une démarche de coresponsabilité en préservant le respect mutuel et l'équilibre des expressions. La médiation familiale se déroule sous la forme d'entretiens confidentiels et dans le respect mutuel.

Origine des Médiations :

Origine des médiations conventionnelles



Origine des Médiations Familiales Judiciaires



■ Juge aux Affaires Familiales ■ Juge des Enfants

Les médiations conventionnelles peuvent être initiées par divers canaux : le bouche-à-oreille, les travailleurs sociaux, les juges aux affaires familiales, les associations, Internet, la presse, la CAF et les services administratifs, les avocats, le milieu judiciaire (greffe, injonction à information...), d'autres services de médiation, ainsi que certaines professions médicales.

Les chiffres clés de la médiation

En 2024, le service a réalisé :

- 34 médiations familiales terminées et 10 en cours au 31.12.2024
- 239 entretiens d'informations

L'objectif conventionnel avec la CAF est de 50 médiations pour les 2 médiatrices familiales qui travaillent chacune à 0.50 ETP, soit 1 ETP au total.

Les accords conclus à l'issue de la médiation en 2024 :

- 14 Accords écrits
- 11 Accords oraux
- 9 Sans accord

Nous précisons qu'en cas d'absence d'accord, les participants ont néanmoins reconnu une avancée significative dans l'apaisement du conflit.

Sur les 44 médiations de 2024 :

- 12 judiciaires*
- 32 conventionnelles

*Toutes les médiations familiales judiciaires réalisées proviennent des JAF.

Toutes les médiations familiales judiciaires réalisées proviennent des juges aux affaires familiales. Une seule provient du juge des enfants mais n'est pas en place à ce jour.

Les informations collectives :

L'UDAF65 participe à une communication régulière sur la Médiation Familiale en lien avec les 2 autres associations du département : Le CIDFF et L'ADSEA.

Les partenaires ciblés pour les actions collectives en 2024 :

- Les services départementaux de l'Education Nationale des Hautes-Pyrénées (en mai 2024)
- Le Bâtonnier ainsi que la déléguée à la famille du conseil de l'Ordre
- Les juges aux affaires familiales du tribunal judiciaire de Tarbes. Rencontre qui a permis la mise en place de permanences de médiation familiale au tribunal à partir de septembre 2024.

Le service médiation de l'Udaf 65 a par ailleurs mené plusieurs actions de communication pour faire connaître cette action et plus spécifiquement la médiation aidant/aidé :

- Lors du Village santé à Tarbes : sur le stand du Pôle partenaires aidant
- Lors de la tournée théâtrale organisée par l'Udaf 65 dans le cadre de la semaine des aidants
- Auprès de la communauté des communes Adour Madiran
- Auprès de parents d'enfants en situation de handicap via l'association Trait d'Union Aidants Aidés Sud
- Auprès du CCAS de Tarbes
- Auprès du service Aide aux familles de Pyrène Plus
- A l'occasion d'un atelier sur la médiation familiale auprès de jeunes adultes accompagnés par le foyer des jeunes travailleurs Atrium à Tarbes.

Perspectives 2025 et amélioration qualitative

- Développer la médiation intergénérationnelle et aidant-aidé, dans les situations liées aux solidarités familiales et à la dépendance afin de répondre aux besoins exprimés par les personnes et familles depuis plusieurs années.
- Rencontre avec le service social des MDS et les référents CLIC ainsi que les directions de différents établissements médicaux sociaux (EHPAD).
- Poursuivre le travail en partenariat avec les 2 autres Associations ADSEA et CIDFF autour notamment des informations collectives et de la communication.
- Rencontre annuelle avec les Juges aux Affaires Familiales pour effectuer le bilan, l'évaluation et poursuivre l'harmonisation des pratiques des 3 Services de Médiation.
- Travailler sur d'autres types de médiation : fratrie dans le cadre de l'obligation alimentaire.
- Rencontre Juge des contentieux et de la protection pour l'informer sur la médiation familiale et la médiation aidant/aidé dans le cadre de l'habilitation familiale ou de la mise en place d'une mesure de protection et de subrogation.

Les temps forts de l'année :

- Départ d'une des deux médiatrices familiales qui a nécessité une réorganisation interne avec notamment le passage à 0.9 ETP de la médiatrice en poste.
- Augmentation des médiations hors les murs de l'Udaf avec l'objectif "d'aller vers". Plusieurs médiations ont été ainsi menées un peu partout sur le territoire : Lourdes, Lourde Barousse, Lannemezan, Bagnères de Bigorre, Argeles Gazost.
- Participation à la mise en place et à l'animation du groupe d'expression pour les parents d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance avec une première session à Lannemezan.
- 2 journées de formation sur la médiation aidant/aidé
- 8 journées d'analyse de la pratique professionnelles
- 4 participations au Groupe de travail Unaf



Point Conseil Budget (PCB)



Le public concerné :

Dans le cadre de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'UDAF a été labellisée Point Conseil Budget en 2019 ce qui a permis de déployer le service auprès des familles des Hautes-Pyrénées.

Ce service s'adresse gratuitement à toute personne qui :

- souhaite avoir des informations sur la gestion budgétaire,
- traverse des difficultés impactant son budget,
- souhaite se lancer dans un projet financier personnel,
- a besoin d'aide pour monter un dossier de surendettement.



Les objectifs du Point Conseil Budget

La finalité du PCB est la prévention des difficultés financières conduisant aux situations de mal endettement et de surendettement. Si le PCB contribue à améliorer l'inclusion sociale et économique en évitant et en traitant des difficultés ayant un impact financier, il est plus largement au service de l'ensemble de la population et non uniquement des personnes en situation de pauvreté. Le PCB doit agir efficacement pour aider les personnes à retrouver une situation stable, des pratiques budgétaires soutenables au regard des ressources et des moyens convenables d'existence. Les services qu'il rend sont gratuits.

L'impact attendu est l'amélioration de la situation financière des personnes sur le long terme.

Les missions

- Repérer les situations de fragilité budgétaire et détecter le plus en amont possible des publics touchés par des difficultés pouvant avoir un impact financier ;
- Mettre en place un accueil non stigmatisant qui favorise l'accessibilité au plus grand nombre, notamment par le biais d'un accueil dématérialisé et d'actions hors-les-murs ;
- Offrir un conseil ou une orientation de manière personnalisée, gratuite et confidentielle, à toute personne qui le sollicite pour des questions relatives à la gestion de leur budget (y compris des personnes qui ne sont pas en situation de précarité) ;
- Réaliser un diagnostic complet de la situation avec la personne et formuler une (des) préconisation(s) dans une approche :
 - de maîtrise du budget ;
 - et/ou d'orientation vers des partenaires du territoire, notamment dans une démarche d'ouverture de droits ou d'accès à des aides ;
 - et/ou d'un accompagnement dans le cadre d'une procédure de surendettement ;
 - et/ou d'intervention éventuelle auprès des créanciers ;
- Accompagner les personnes en difficultés financières, et le cas échéant les personnes surendettées pendant et après la procédure de surendettement, pour les aider à stabiliser leur budget au cours des mois suivants ;
- Informer et conseiller le public en matière de gestion budgétaire et financière, notamment en organisant des sessions collectives de sensibilisation et d'accompagnement (ces sessions peuvent être organisées en interne ou externalisées).

Le PCB s'engage à mettre en œuvre l'ensemble de ces missions. Seule l'intervention auprès des créanciers constitue une mission facultative du PCB.

Les chiffres clés du PCB

En 2024, le PCB c'est :

- 8 permanences par mois en moyenne
- 3 lieux de permanence
- 150 personnes accompagnées

Les actes métiers

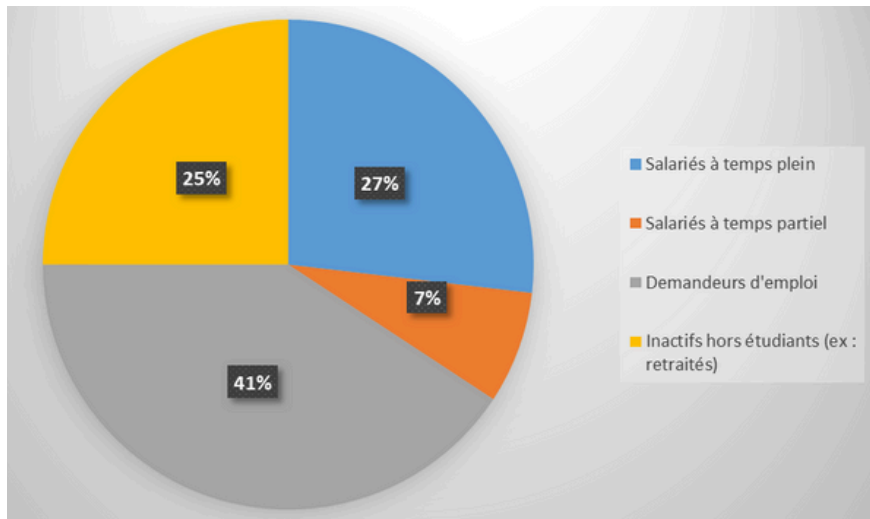
Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, le PCB met en œuvre les actes métiers suivants :

- Accueil, information, orientation de tout public ;
- Diagnostic ;
- Accompagnement budgétaire ;
- Accompagnement vers l'ouverture des droits ;
- Accompagnement dans le cadre de la procédure de surendettement.

Au cours de l'accompagnement, si l'analyse de la situation par la personne et le PCB le révèle nécessaire, le PCB disposant de l'expertise et des compétences requises, peut proposer d'intervenir auprès des créanciers.



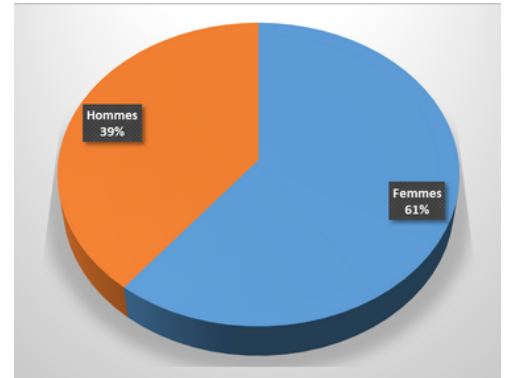
Typologie des publics accompagnés



En 2024, le public accompagné a été particulièrement diversifié, avec une prépondérance de 2 catégories :

- Les salariés à temps plein
- Les demandeurs d'emploi.

Les autres catégories, moins représentées, témoignent de la diversité des profils. Cette répartition reflète les multiples réalités socio-économiques de notre territoire et guide nos actions pour répondre de manière adaptée aux besoins des personnes.



Contrairement à l'année précédente, où les hommes étaient majoritaires, les femmes représentent désormais la majorité des bénéficiaires en 2024.

Les temps forts de l'année

- **Développement des actions collectives** dans le cadre de notre partenariat avec Atrium (Foyer des Jeunes Travailleurs) sur le dispositif Contrat Engagement Jeune. Ces initiatives ont permis de sensibiliser un jeune public aux enjeux de la gestion budgétaire.
- **Renforcement de la démarche "aller vers"** avec le déploiement du service au sein de la maison de la famille itinérante. L'objectif étant d'aller au plus près des personnes et ainsi de lever les freins de la mobilité sur les territoires ruraux et de montagne.
- **Conception d'outils ludiques et interactifs** avec la formation des conseillères Point Conseil Budget à la méthode Éconovie afin d'adapter au mieux l'accompagnement en fonction des besoins.
- **Participation du service au village des solutions porté par l'AFPA 65** avec l'objectif de proposer des temps dédiés aux stagiaires de la formation.



Perspectives 2025 et amélioration qualitative

• Développement des partenariats :

Nous poursuivrons la signature de conventions partenariales pour sensibiliser un maximum de publics. Parmi ces initiatives, nous prévoyons la mise en œuvre d'actions collectives en lien avec le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation).

• Renouvellement des actions collectives :

Nous reconduirons nos actions de prévention en partenariat avec la Banque de France dans le cadre du Service National Universel (SNU), afin de continuer à sensibiliser les jeunes à la gestion budgétaire et aux risques financiers.



3

PROTEGER LES PERSONNES ET LES FAMILLES

- PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS
- AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

Protection Juridique des Majeurs (PJM)



Le public concerné :

La loi du 5 mars 2007 a limité le prononcé d'une tutelle ou d'une curatelle aux seules personnes atteintes d'une altération de leurs facultés personnelles. Avant de prononcer une mesure de protection, le juge des contentieux de la protection doit désormais vérifier que la personne souffre d'une altération de ses facultés mentales ou corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté, et qu'aucune autre solution de protection (procuration, règles relatives au mariage et aux régimes matrimoniaux et mandat de protection future) n'est suffisante.

L'étendue et le contenu de la mesure doivent, en outre, être adaptés aux stricts besoins de la personne.

Quant aux personnes en difficultés socio-économiques n'ayant aucune altération de leurs facultés mentales, elles doivent être accompagnées dans le cadre de mesures contractuelles mises en œuvre par les services sociaux du département. En cas d'échec de cette prise en charge, le Président du Conseil Départemental informe le Procureur de la République qui peut saisir le juge des contentieux de la protection afin qu'il ordonne une Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ).

Objectifs de la mesure de protection

Les objectifs sont en fonction :

- Du mandat et des attendus mentionnés dans le jugement ;
- De la situation spécifique du majeur protégé.

Le service :

- Assure en fonction du mandat confié par le Juge des contentieux de la protection, soit la protection des biens, et/ou la protection de la personne,
- Assiste et contrôle le majeur protégé en curatelle pour les actes liés au mandat ;
- Représente le majeur protégé en tutelle pour les actes liés au mandat ;
- Assure un accompagnement social et budgétaire pour la MAJ.

En outre, le service :

- Veille à ce que les ressources soient affectées en priorité aux besoins des personnes, et en priorité aux besoins fondamentaux,
- Garantit l'accès aux droits,
- Aide et conseille en vue de l'amélioration des conditions de vie,
- Recense les besoins, les modes de consommation, dégage les priorités en fonction des moyens et aide à rechercher des pistes d'amélioration de la situation,
- Veille à ce que les conditions de logement, d'alimentation, d'hygiène et de santé soient satisfaisantes,
- Gère le patrimoine mobilier et immobilier.

Depuis 2007, les différents textes législatifs réaffirment la volonté de la personne pour la prise en compte notamment des questions relatives à sa santé, son logement, ses relations avec les tiers, et ce au regard de la prise en compte du droit international avec notamment la CIDPH (Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées).

Les chiffres clés de la PJM

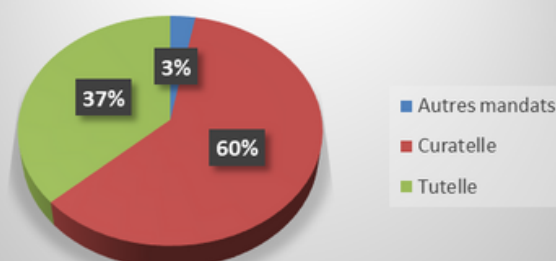
1 129 mesures au 31/12/2024 soit une hausse de 48 mesures par rapport à l'année précédente.

Mouvement sur l'année :

- + 117 nouvelles mesures
- 92 dessaisissements

Nous n'avons pas connu de progression aussi importante depuis au moins 6 ans.

Répartition des mesures 2024



Modalités d'accompagnement

Les mesures sont prononcées pour une durée déterminée, en principe, pour 5 ans et au maximum pour 20 ans. Elles doivent donc être révisées par le juge à échéance. Elles font l'objet d'un rapport par l'UDAF sur la situation personnelle et budgétaire du majeur protégé et d'une présence à l'audience.

Le projet s'appuie sur les principes tels que mentionnés dans :

- La Charte des droits et libertés de la personne majeure protégée,
- Le document de référence de l'UNAF : «Ethique et Déontologie»,
- Les recommandations de l'ANESM-HAS sur la participation des personnes protégées sur la mise en œuvre des mesures de protection juridique.

Il prend en compte les références sociologiques des intéressés en lien avec leur réalité économique.

Il oriente les actions sur les principes suivants :

- Associer la personne à la construction d'un projet personnel de vie, adapté aux besoins exprimés, aux potentialités repérées et aux difficultés
- Rechercher sa participation dans les actions entreprises ainsi que dans les instances et réunions qui la concernent
- S'appuyer sur ses compétences et « faire faire » à la personne tous les actes et règlements qu'elle est en capacité d'effectuer et de respecter
- Prendre en compte les besoins et les souhaits en fonction de son environnement, de sa situation financière et patrimoniale
- Informer la personne sous protection juridique sur les modalités de la mesure de protection dans le respect des droits et libertés de la personne protégée
- Personnaliser la mise en œuvre du mandat judiciaire tout en respectant le cadre légal.

Le projet est formalisé par un DIP : Document Individuel de Protection, qui est établi avec le majeur en recherchant, le plus possible, sa participation et son adhésion, en fonction des objectifs mentionnés ci-dessus.

Le DIP est élaboré dans les trois mois suivant la notification de la mesure que ce soit une nouvelle mesure ou un renouvellement.



Organisation du service

Le service est organisé avec 1 service accueil, 7 équipes pluridisciplinaires de délégués et secrétaires/assistantes, et 1 équipe d'encadrement composée d'1 directrice adjointe et de 3 cadres experts.

En complément, les fonctions ci-après viennent soutenir la mise en œuvre des mandats :

• Une coordonnatrice parcours complexe (CPC) :

Elle apporte un appui aux délégués mandataires PJM dans la gestion des mesures complexes, en vue de prévenir les situations de rupture ou de danger des majeurs protégés.

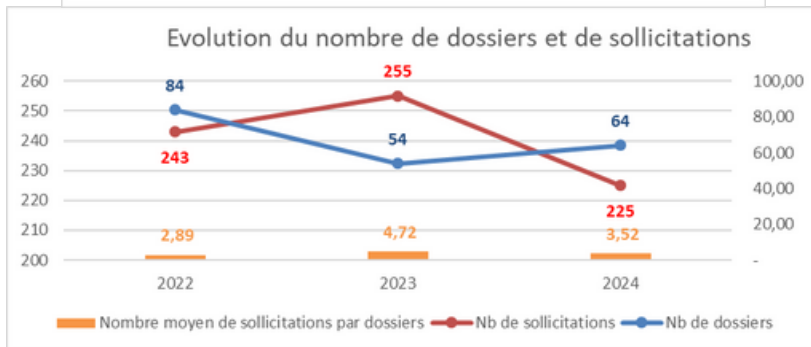
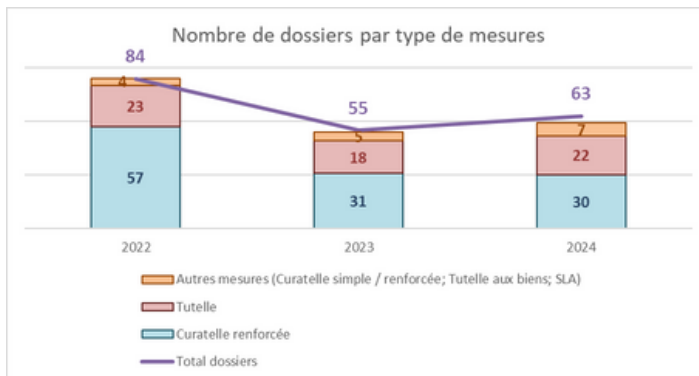
En 2024, **225 interventions** ont été réalisées par la coordinatrice parcours complexe en soutien particulier aux délégués exerçant la mesure (255 interventions en 2023) .

Ces interventions ont concerné **63 personnes protégées** (55 personnes protégées en 2023).

Les délégués mandataires faisant face à de plus en plus de situations complexes au quotidien, montent en compétence grâce à l'appui de la coordinatrice et les expériences vécues.

Ainsi, le nombre de dossier devrait tendre à se stabiliser.

La montée en compétence et le développement du réseau partenarial de la coordinatrice facilite le traitement des dossiers qui nécessitent moins d'interventions en nombre.



• Un service juridique composé d'une assistante juridique et d'une cadre experte juridique et patrimoine :

Elles viennent soutenir les délégués mandataires dans les décisions et les démarches de placement de fonds et de gestion patrimoniale.

Elles contribuent à leur montée en compétence avec la création d'outils comme pour les inventaires notamment.

Elles sont en veille des nouveautés fiscales et législatives.

Le service a accompagné **150 situations** en 2024 (98 situations en 2023)

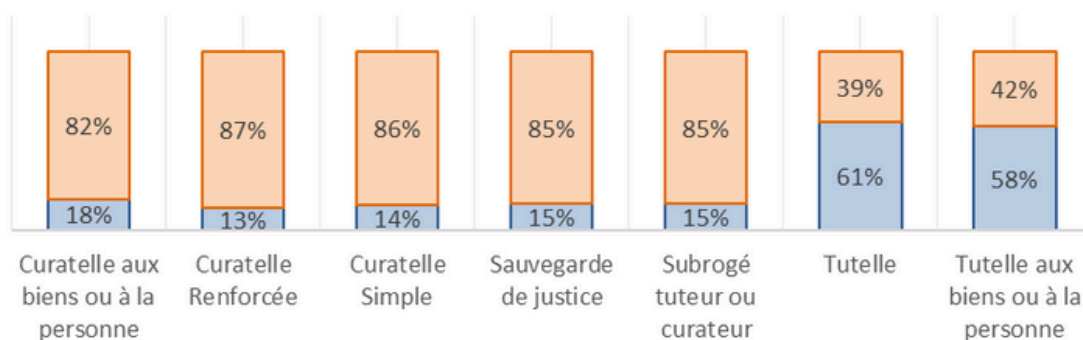
Il y a eu **66 dossiers de vente immobilière** gérés en 2024.

Le partenariat avec les commissaires de justice facilite les démarches dans l'intérêt des personnes protégées.

Répartition des différents types de mesures selon le mode d'hébergement

Etablissement / Milieu ouvert

■ Etablissement ■ Milieu Ouvert



De manière constante, le nombre de mesures en établissement augmente légèrement.

Il n'y avait pas de mesure de curatelle simple et de sauvegarde de justice en établissement en 2023

Les temps forts de l'année

- Poursuite de la participation des personnes protégées : Par le groupe d'expression et par la pair aideance avec un groupe d'information animé par des majeurs protégés pour des majeurs protégés.
- Participation à la semaine de la santé mentale, où un groupe de majeurs protégés a pu faire part de leur expérience de la réalisation d'une enquête de terrain en lien avec des chercheurs de Cap Droits.
- Réorganisation du service avec la possibilité pour tous les délégués mandataires d'exercer à la fois des mesures en établissement et en milieu ouvert ainsi que la réalisation des ouvertures de toutes les mesures confiées.
- Renforcement du lien entre les assistantes tutélaires et les personnes accompagnées grâce à la réalisation de visite à domicile par ces professionnelles.
- Participation du service aux échanges interprofessionnels à Gérone en Espagne dans le cadre d'un projet Erasmus +

Perspectives 2025 et amélioration qualitative

- Mise en place d'un COPIL qualité pour les services PJM et AGBF
- Lancement du logiciel AGEVAL
- Reprise de l'Espace Ethique PJM avec des membres pluridisciplinaires et pluralistes
- L'Udaf 65 comme chef de file d'un consortium créé à la suite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Innovation PJM » porté par la DDETSPP
- Réécriture du projet de service tout au long de l'année dont l'objectif est de développer « l'aller vers » avec notamment l'ouverture de plusieurs antennes sur le département.
- Mise en place d'un écran vidéo à l'accueil des services pour diffusion d'informations, de numéros utiles, activités culturelles du département, accès aux droits, ...

Traitement des réclamations, événements et incidents en 2024 :

- **4 EIG** : Evénements Indésirables Graves signalés à la DDETSPP - **soit 2 fois plus que l'an dernier**. Les situations complexes sont plus nombreuses et les profils des personnes bénéficiant de mesures de protection ont évolué. Les troubles psychiques sont nombreux, souvent assortis de conduites addictives, ce qui rend les personnes très instables émotionnellement.
- **24 réclamations écrites** : **soit deux fois moins qu'en 2023** (42) et 2022 (44). Nous essayons d'être davantage dans la prévention des insatisfactions et restons très en lien avec les familles et les partenaires qui peuvent s'interroger sur certaines situations.

En conclusion, la complexité et l'évolution du public concerné par les mesures tendent à augmenter le nombre d'EIG. Parallèlement nous nous améliorons sur la prévention des réclamations et les cadres sont particulièrement investis et disponibles pour les familles et les partenaires en questionnement.

Le soutien de la famille et la protection des enfants : Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)



Le public concerné :

Une mesure judiciaire AGBF est prononcée par le Juge des Enfants pour une famille lorsque :

- La famille a des difficultés dans la gestion de son budget, les prestations familiales n'étant pas employées dans l'intérêt des enfants ;
- L'AESF (Accompagnement en Economie Sociale et Familiale) n'a pas été suffisant pour améliorer la situation ;
- La famille ouvre des droits à prestations pour les mineurs concernés par la MJAGBF, à l'exception du RSA (Revenu de Solidarité Active) ;
- Les personnes allocataires peuvent avoir une activité professionnelle ou non, être en recherche d'emploi, étudiants, ... Il n'y a pas de critères socioprofessionnels, ni de condition d'âge, à partir du moment où les conditions ci-dessus définies sont remplies.

Cette mesure, intégrée à la protection de l'enfance, permet d'assurer un soutien parental, un maintien, ou un retour en cas de placement des enfants, dans le milieu familial de vie conforme à leurs besoins essentiels.

Objectifs de la mesure AGBF

La mesure judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial permet :

- D'assurer la protection des enfants, en menant une action éducative et budgétaire auprès des parents dans l'intérêt des enfants ;
- A la famille de trouver ou retrouver son équilibre et son autonomie ;
- Une aide à la parentalité qui sera d'autant plus efficace avec la collaboration du couple parental et une prise de conscience des obligations liées à sa fonction.

La mesure d'AGBF vise ainsi le bien-être des enfants par un soutien actif auprès des parents cumulant des difficultés matérielles et budgétaires.

Ce soutien à la parentalité est articulé autour de savoirs concrets afin de donner aux parents les moyens d'agir, de devenir autonomes dans leur gestion, et d'assumer leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants.

Dans ce cadre, le service :

- Veille à ce que les prestations soient affectées aux besoins des enfants, et en priorité aux besoins fondamentaux ;
- Aide et conseille en vue de l'amélioration des conditions de vie de la famille, de son accès aux droits, et ce dans le soutien à la fonction parentale ;
- Recense les besoins, les modes de consommation ;
- Dégage les priorités en fonction des moyens et aide à rechercher des pistes d'amélioration de la situation ;
- Veille à ce que les conditions de logement, d'alimentation, d'hygiène et de santé soient satisfaisantes pour l'ensemble de la famille.

Il prend en compte les références sociologiques des intéressés en lien avec leur réalité économique. Bien que seules les prestations soient contrôlées, l'étude du budget se fait dans la globalité des ressources de la famille (salaires, autres...).

Un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) est établi en fonction d'une connaissance précise de la situation de la famille et d'une évaluation des besoins de l'enfant, ainsi que dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet de service.

Le service recherche la participation et l'adhésion de la famille.

Les chiffres clés de l'AGBF

- **68 mesures au 31/12/2024**

Dont :

- **50** familles monoparentales
- **157** enfants accompagnés

Mouvement sur l'année :

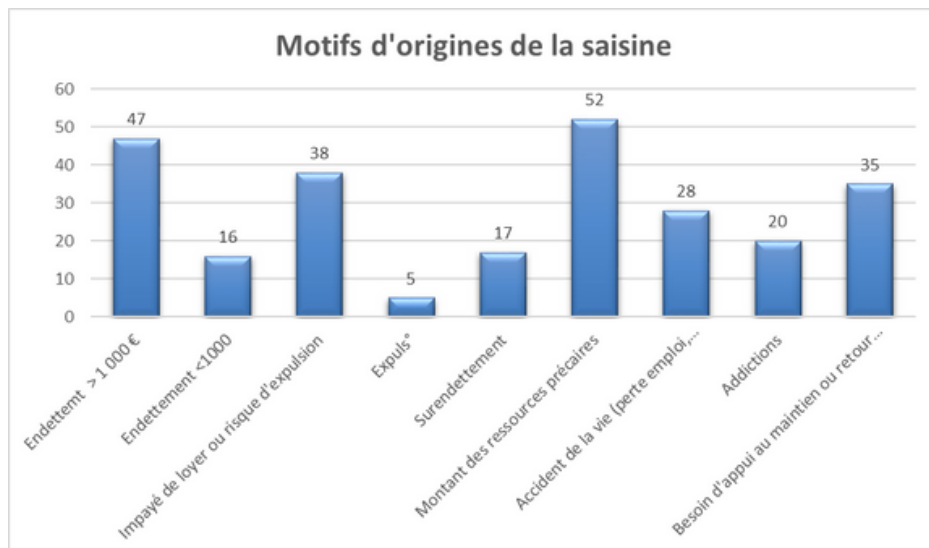
- **+ 23** nouvelles mesures
- **13** dessaisissement
- soit **87** mesures en file active sur l'année

Une constante ces dernières années :

- Un endettement relatif aux besoins élémentaires (logement, énergie, soins...) ;
- Des problématiques liées au logement notamment des procédures d'expulsion ;
- Une situation d'isolement, ou d'impossibilité de soutien de la part des membres familiaux.

Durée, motifs et typologie des mesures

Motifs d'origines de la saisine



On remarque une baisse liée aux addictions mais une augmentation liée à la perte d'emploi. Pour les autres motifs, les chiffres sont quasi semblables. Il est à noter que la plupart des mesures sont orientées pour plusieurs motifs, pouvant aller jusqu'à 6 motifs en simultanée.

Les problématiques à l'origine des mesures restent les mêmes depuis plusieurs années. Les principales difficultés sont liées à des ressources précaires, un lourd endettement souvent supérieur à 1 000 € et à des impayés de loyer avec une procédure judiciaire d'expulsion en cours.

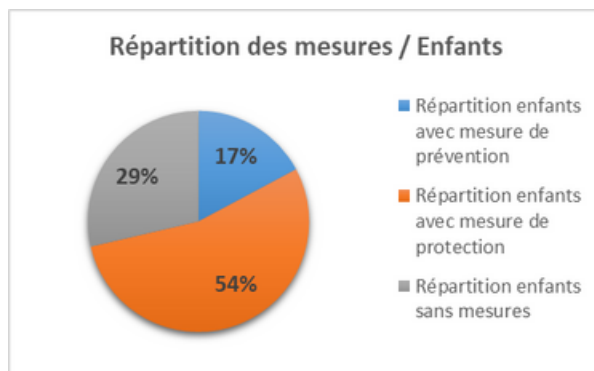
La quasi-totalité des mesures, proviennent de signalement des Services du Conseil Départemental après tentative infructueuse d'accompagnement budgétaire contractuel.

Nous confirmons l'augmentation de mesures dans l'objectif d'un appui au maintien ou au retour à domicile d'enfants placés. L'AGBF s'inscrit bien dans le cadre d'un accompagnement complémentaire, prenant en compte l'aspect global de la problématique familiale, pour la protection de l'Enfance.

Il est constaté une augmentation assez importante du nombre de MJAGBF doublée avec une AEMO (16 en 2024 contre 9 en 2023).

Les partenaires intervenants :	Nombre d'interventions
AED	7
PRE	1
ADSEA	16
ASE	18
MECS	2
PHD	1
Placement	6
AEMO	5

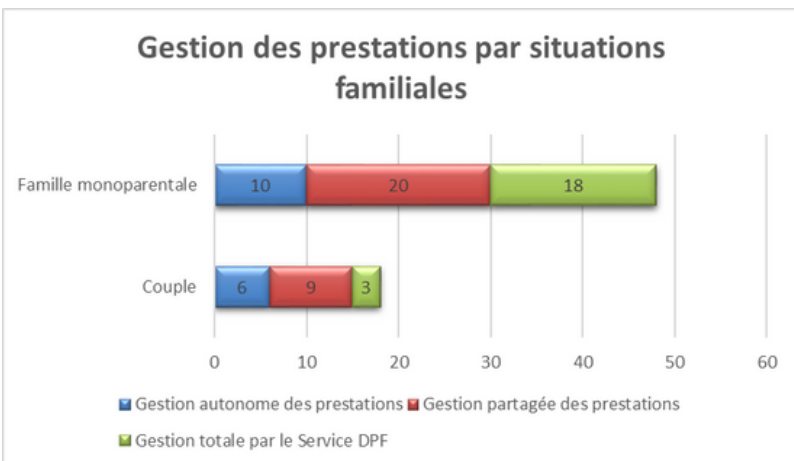
Répartition des mesures / Enfants



La majorité des mesures nécessitent 2 à 3 ans d'accompagnement, au regard de la situation souvent dégradée lors de l'arrivée de la mesure. Les mesures terminées avant 1 an, ont souvent pour cause un changement de département de résidence par la famille. Ceci entraîne le dessaisissement de la mesure confiée à l'UDAF par le Juge des Enfants qui peut transmettre le dossier au nouveau tribunal compétent.

Concernant les modalités d'exercice de la mesure en matière de gestion du budget, sur les 66 situations au 31/12/2024 :

Gestion des prestations par situations familiales



Il est observé une nette augmentation de la gestion autonome pour les couples et une légère augmentation de la gestion totale UDAF pour les familles monoparentales.

Les temps forts de l'année

- Périennisation d'un poste supplémentaire en CDI
- Rencontre avec les Juges des Enfants
- Participation au CNDPF et au CRDPF
- Formation "violences intra-familiales"
- Sensibilisation à la lutte contre la prostitution des mineurs
- Participation aux réunions d'étude de situations complexes en lien avec les services du Conseil Départemental
- Mise à jour du DIP



Perspectives 2025 et amélioration qualitative

- Mise en place d'un COPIL qualité PJM et AGBF
- Lancement du logiciel AGEVAL
- Continuer à développer l'accompagnement au numérique pour les familles en lien avec l'espace numérique de l'UDAF
- Développer un projet sur la participation des familles, leur expression et leur avis sur le fonctionnement du Service et les prestations qui les concernent : un questionnaire a été réalisé dans le cadre d'un stage collectif d'assistantes de service social en 2025. Ce questionnaire sera finalisé et envoyé aux familles dans l'objectif de leur proposer des modalités de rencontres qui correspondent le plus possible à leurs attentes
- Renouvellement de l'agrément pour l'activité enquêtes sociales avec formation de l'équipe



Les enquêtes sociales

Cette activité reste marginale au regard du volume des autres activités. Elle fait néanmoins l'objet d'un point annuel avec le magistrat sur l'importance de cet outil, support de l'évaluation et d'aide à la prise de décision du magistrat. Les enquêtrices de l'UDAF chargées de cette activité recueillent tout renseignement nécessaire au Tribunal avant d'effectuer l'enquête, et se tiennent à disposition du magistrat pour tout échange en cours ou lors de la remise de l'évaluation avec ses préconisations. Les enquêtes sociales confiées à l'UDAF sont mandatées par le juge aux affaires familiales.

Elles permettent :

- De décrire les conditions de vie matérielles et morales d'une personne ;
- D'évaluer les conditions de vie au regard de ses besoins ;
- D'effectuer des propositions de prise en charge le cas échéant.

Cette activité répond à une demande des magistrats, d'investigation plus approfondie et d'aide à la décision dans des situations ponctuelles et complexes.

En 2024, il n'y a pas eu de demande d'enquête sociale. La demande de renouvellement d'agrément est en cours.



4

**ACCOMPAGNER LES
PERSONNES VULNÉRABLES
PAR LE LOGEMENT**

Service logement accompagné - Plateforme Logement Adapté (PLA)



Le public concerné :

Les dispositifs d'habitat adapté proposés par l'UDAF s'adressent à des personnes souffrant d'un handicap psychique et à autonomie limitée. Ils visent à favoriser l'accès et le maintien dans un logement autonome des personnes en situation de vulnérabilité. Basées sur l'insertion par le logement, les Familles Gouvernantes, la Maison Relais et la Résidence d'Accueil en diffus sont les premiers lieux d'expression de la citoyenneté pour les personnes accueillies.

Objectifs de la PLA

Il s'agit de proposer une solution concrète pour les personnes isolées souffrant de troubles psychologiques stabilisés. Cette initiative vise à recréer un cadre de vie à dimension familiale pour ceux qui ne peuvent plus vivre de manière autonome.

L'UDAF 65 propose trois formes de logements adaptés :

- **Familles Gouvernantes** : Ce dispositif propose de la cohabitation dans une unité d'habitation, pouvant comprendre plusieurs appartements proches les uns des autres. Actuellement, nous avons 8 dispositifs, répartis en T4 et T5, dans trois villes différentes (Tarbes, Lourdes, Lannemezan), ainsi qu'un dispositif supplémentaire à Tarbes comprenant un T3 et un T4 dans une résidence fermée où se trouve également la Maison Relais.
- **Maison Relais** : Ce dispositif propose des studios individuels au sein d'une résidence sécurisée comprenant également une salle commune. Cette option offre un équilibre entre vie privée et lien social.
- **Résidence d'Accueil en Diffus** : Ce dispositif comprend 7 appartements de type T2 ou T3, situés au sein du Parc Public.

Chacun de ces dispositifs est conçu pour fournir un accompagnement personnalisé et sécurisant, adapté aux spécificités et besoins individuels de chaque personne. Notre objectif est de garantir un environnement bienveillant, favorisant l'autonomie tout en assurant la sérénité et le bien-être de nos résidents.

Modalités d'accompagnement

La réalisation des projets individualisés (PI) :

Le projet d'accompagnement individualisé est le véritable « carnet de bord » du résident.

Ce document permet, avec le résident, de travailler les objectifs adaptés à la fois à ses attentes, à ses besoins mais aussi aux conditions d'accueil proposées au sein de la PLA.

Le « PI » fait donc l'objet d'un temps d'échange avec le résident, les professionnels qui composent son environnement et l'équipe sociale de la PLA.

Les chiffres clés de la PLA

Au 31.12.2024 :

- **69** places

Dans **16** logements individuels

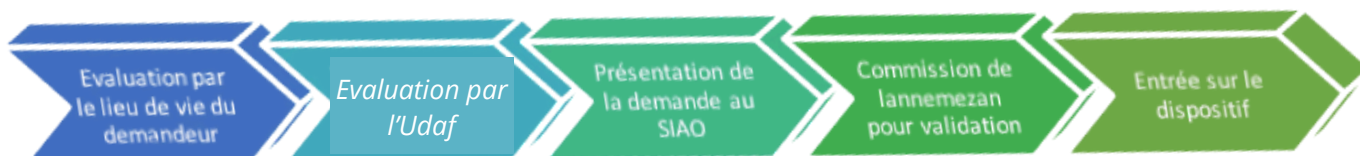
Et **18** logements collectifs

- **1** gouvernante **par dispositif** (en partenariat avec Pyrène Plus) présente **6 heures** par jour durant **365 jours** pour l'accompagnement au quotidien.

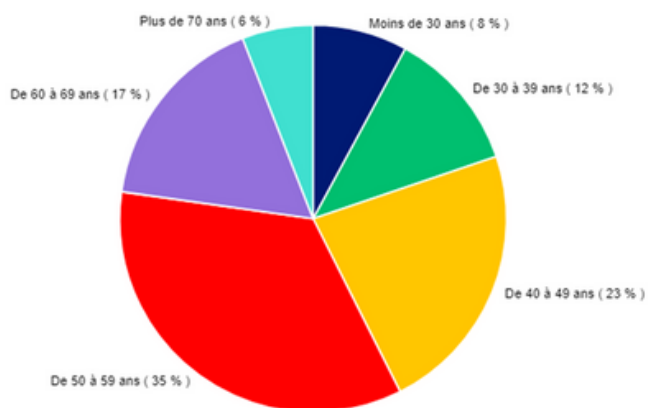
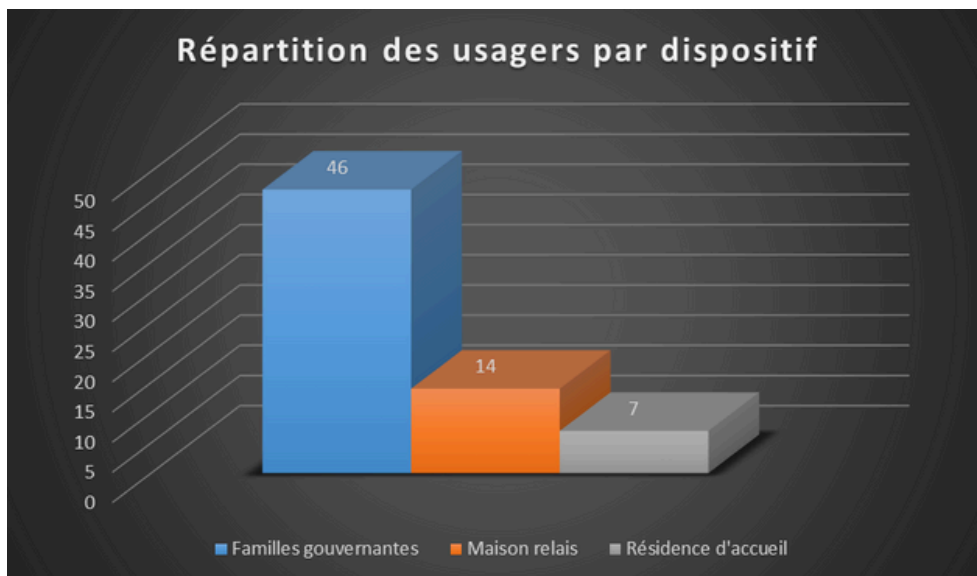
Les gouvernantes sont l'interface entre les résidents, la coordinatrice, les intervenants juridiques et éducatifs. Elles n'interviennent que sur les dispositifs familles gouvernantes.



Parcours d'une demande d'accès aux résidences d'accueils et familles gouvernantes :

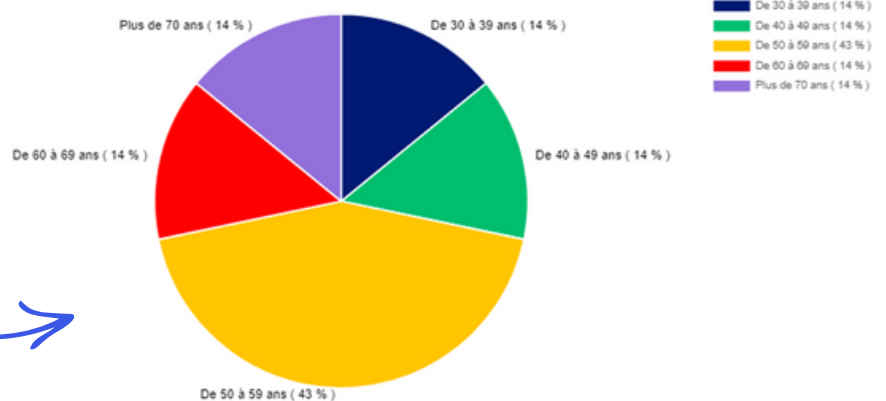


Typologie des publics et répartition par dispositif

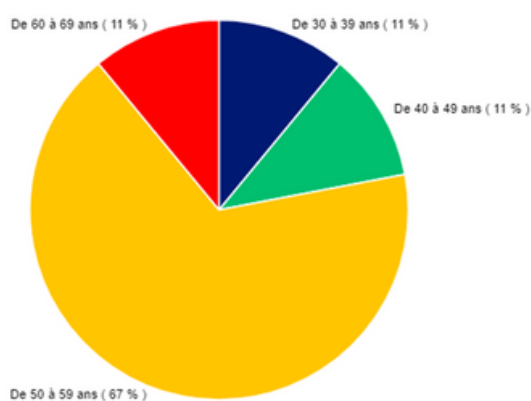


Répartition par âge
Familles gouvernantes

Répartition par âge
Résidence d'accueil



Répartition par âge
Maison relais



Les temps forts de l'année

En 2024, la plateforme a mis en œuvre plusieurs actions significatives :

- **Action éco-citoyenne avec l'école Être** : Participation à des ateliers ayant abouti à la création de jardinières pour et par les résidents, valorisant leur engagement dans une dynamique écologique. Cette collaboration a permis d'imaginer de futurs ateliers autour des végétaux, offrant aux résidents une opportunité de se décentrer de leur handicap et de s'investir dans une activité valorisante.
- Poursuite de la dynamique collective avec des **ateliers et des activités partagés** dans la salle commune.
- **Renforcement des liens avec les partenaires** locaux (gem, apf...) pour proposer des animations complémentaires.
- **Ouverture de 2 nouvelles places** sur le dispositif Résidence d'accueil en diffus, augmentant ainsi la capacité totale à 7 résidents.
- **Pose de la première pierre de la nouvelle résidence d'accueil de 25 places**, prévue pour accueillir des personnes dans des logements individuels spacieux, sécurisés, avec une salle commune et un accès rapide aux commodités.



Pose de la première pierre



Perspectives 2025 et amélioration qualitative

- Dans le cadre d'une réorganisation, nous souhaitons **repositionner les gouvernantes au centre de l'accompagnement des résidents** afin d'améliorer la synergie entre les actions qu'elles mènent au quotidien et nos actions. Cela passera par une évolution de leurs missions vers de l'accompagnement et du soutien dans les tâches quotidiennes. De plus elles se verront maintenant intégrées automatiquement à la réalisation des projets individualisés des résidents afin de pouvoir elles aussi y contribuer. Ces changements permettront de donner une envergure différente au poste de gouvernante.
- **Le chantier de la nouvelle résidence d'accueil** représente une priorité majeure pour l'UDAF 65. Sa finalisation offrira un environnement de vie de qualité à un plus grand nombre de bénéficiaires et nous permettra de développer des actions avec les usagers dans un cadre propice à cela. L'objectif est de favoriser l'autodétermination afin que les bénéficiaires puissent être au centre de ce projet et le faire vivre avec nous.

Service logement accompagné - Plateforme d'Accueil et d'Accompagnement des Personnes Etrangères (PAAPE)



Le public concerné :

La Plateforme d'Accueil et d'Accompagnement des Personnes Etrangères regroupe l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des personnes étrangères : L'Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA), le Bail Relais pour les Bénéficiaires de la Protection Internationale (BR BPI) et le Guichet Unique pour les Ukrainiens.

Objectifs de la PAAPE

Le service d'Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA) de l'UDAF 65 est habilité à accueillir 30 hommes, majeurs, isolés, demandeurs d'asile et/ ou primo arrivants uniquement. Les entrées et les sorties sont décidées par la Direction Territoriale de l'OFII. Depuis le 26 décembre 2017, les orientations sont gérées via le Centre Accueil et d'Etude des Situations (CAES) de Toulouse. L'HUDA doit pouvoir mettre à l'abri les usagers et ainsi respecter les Conditions Matérielles d'Accueil (CMA) auxquelles ils ont droit ; leur offrir la possibilité de choisir de demander l'asile ou de prétendre à une aide au retour.

Le service Bail Relais pour les Bénéficiaires de la Protection Internationale (BR BPI) a pour mission d'accueillir des personnes statutaires (réfugiés ou personnes ayant obtenu la protection subsidiaire) via la DIHAL. Il s'agit d'assurer l'accompagnement social dans le cadre d'un hébergement temporaire (6 mois renouvelable 1 fois) afin de leur permettre l'accès aux dispositifs de droit commun et de les accompagner vers une installation autonome et durable sur le territoire.

Les objectifs de cet accompagnement sont :

- D'accueillir sur site les bénéficiaires dans un hébergement meublé et adapté,
- S'assurer que les droits ou prestations soient ouverts,
- Faciliter l'insertion et le repérage sur le territoire,
- Permettre l'accès à la formation et à la scolarité,
- Accompagner dans la recherche de relogement.

Le guichet unique d'accueil des déplacés ukrainiens a été mis en place pour apporter une réponse solidaire à la guerre vécue par les Ukrainiens. Une directive de l'Europe a permis d'octroyer le statut de protection temporaire aux personnes déplacées d'Ukraine. C'est dans ce cadre que l'Udaf a été sollicitée en Mars 2022 pour ouvrir un guichet à la préfecture afin d'assurer un 1er accueil humain et social. Nous avons également ouvert une ligne téléphonique dédiée aux déplacés Ukrainiens. L'objectif principal est d'ouvrir les droits sociaux auxquels les déplacés d'Ukraine pouvaient prétendre mais également avoir un rôle majeur d'information. Le second objectif de cette activité est d'assurer un suivi et l'accueil des déplacés dans les familles qui se sont portées volontaires sur le département.

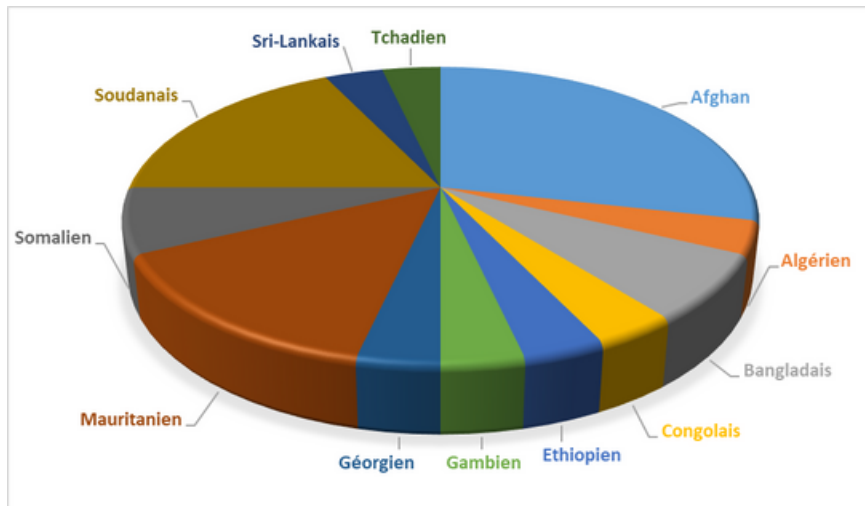
Les chiffres clés de la PAAPE

Au 31.12.2024 :

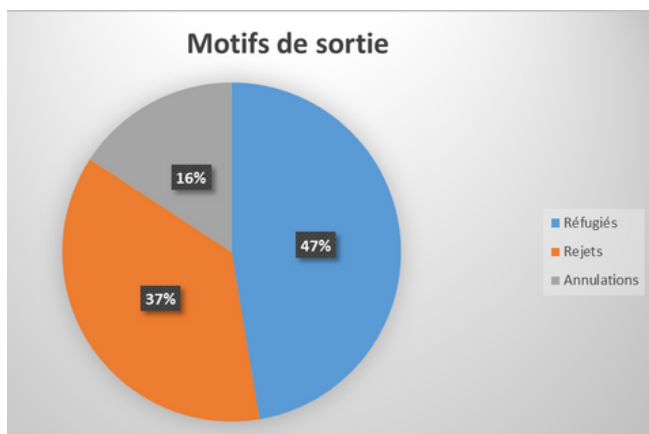
- HUDA :
26 demandeurs d'asile accueillis
- BR BPI :
7 familles accompagnées, soit 31 personnes



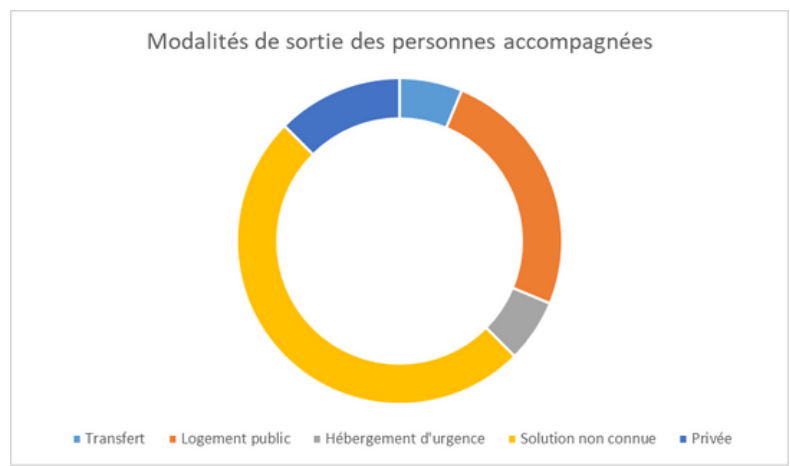
HUDA : Typologie des publics et mouvements



Cette année, nous avons accueilli des usagers issus de 12 nationalités différentes. Cette diversité culturelle exige une grande agilité de la part du service, qui s'efforce de s'adapter aux spécificités culturelles de chaque groupe.

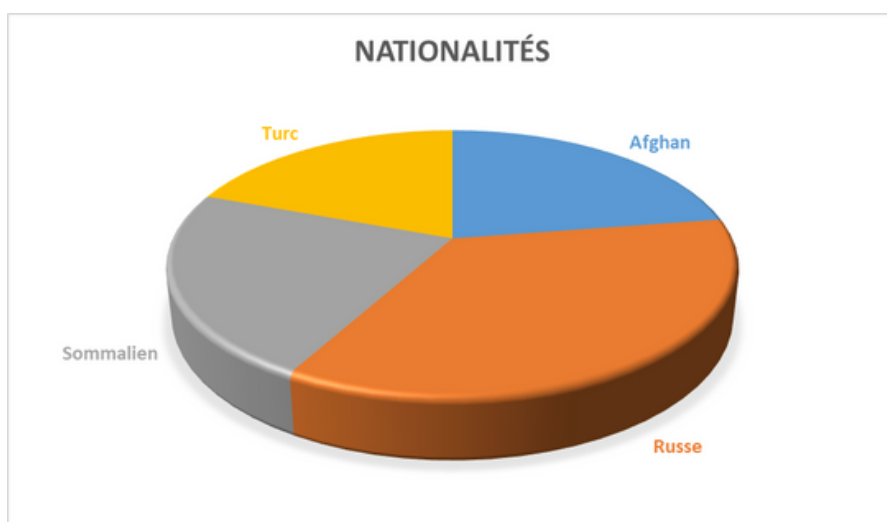


Bien que les personnes ayant obtenu le statut de réfugié restent majoritaires cette année, leur nombre est en nette diminution par rapport à 2023 où nous étions à 63% contre 47% cette année. Parallèlement, nous constatons une augmentation des personnes déboutées.



Le principal défi rencontré réside dans les contraintes temporelles imposées. En effet, à la date de notification de la décision, nous devons respecter des délais stricts de sortie. L'année dernière, la moitié des décisions étaient appliquées dans un délai de 6 mois. Aujourd'hui, nous avons réussi à atteindre près de 70 %, une amélioration conséquente.

BR BPI : Typologie des publics



Les temps forts de l'année

En 2024, le service a vécu des moments significatifs, marquant à la fois des réussites et des défis :

- **Sortie collective pour les personnes accompagnées en HUDA** : En juin 2024, une sortie collective a été organisée, comprenant une activité d'accrobranche suivie d'un repas partagé. Cette sortie visait à offrir une expérience positive et renforcer les liens entre les usagers et l'équipe.
- **Clôture du guichet unique des Ukrainiens** : Ce dispositif, actif jusqu'à l'été 2024, a permis de répondre aux besoins des déplacés Ukrainiens.
- **Lancement du dispositif de cohabitation solidaire** : Grâce à l'obtention d'un appel à projet, la plateforme a initié un nouveau dispositif de colocation solidaire, réunissant un réfugié et un étudiant :
 - Pour le réfugié : Ce dispositif favorise son intégration sur le territoire en créant un environnement francophone et en tissant des liens sociaux de proximité.
 - Pour l'étudiant : L'expérience enrichissante d'une cohabitation multiculturelle est complétée par un loyer modéré et un accompagnement dédié.



Perspectives 2025 et amélioration qualitative

Pour 2025, notre vision pour le développement du service s'articule autour de plusieurs axes stratégiques clés :

- Dans la continuité de l'accompagnement, nous continuerons de **moderniser et innover dans nos méthodes de communication avec les personnes accueillies**. Nous prévoyons de développer des contenus adaptés, disponibles sur des plateformes numériques, afin de rendre les informations plus engageantes et accessibles, particulièrement pour un public jeune et connecté.
- Nous continuerons à **développer nos partenariats pour rester au plus près des besoins des personnes accueillies**.



Udaf
Hautes-Pyrénées
UNIS POUR LES FAMILLES

Cohabitation solidaire

- 1 La cohabitation solidaire, c'est quoi ?**
Ce dispositif innovant vise à favoriser la cohabitation entre des étudiants et des réfugiés, en promouvant l'insertion sociale et culturelle des réfugiés à travers la pair-aidance des étudiants.
- 2 La cohabitation solidaire, pourquoi ?**
La cohabitation solidaire vous permettra de vivre une expérience unique d'ouverture à d'autres cultures tout en facilitant l'intégration des réfugiés sur le territoire.
- 3 La cohabitation solidaire, comment ?**
La cohabitation est régulièrement suivie et animée par l'UDAF, offrant un environnement sécurisé et encadré aux colocataires. Chaque colocation est proposée à un tarif attractif de 350€ par mois, toutes charges comprises, dans une surface de 88m2 et est située à la cité d'Urac.
- 4 La cohabitation solidaire, qui contacter ?**
Vous êtes intéressé par ce programme? Vous souhaitez des informations complémentaires? Contactez les services de l'Udaf au 06.66.39.89.70 ou morgane.mena@udaf65.fr

Service logement accompagné - Plateforme d'Accompagnement Social Lié au Logement (PASLL)



Le public concerné :

La Plateforme d'Accompagnement Social Lié au Logement regroupe l'ensemble des dispositifs accompagnant les personnes seules ou les familles de droit commun : Bail glissant (BG), Bail glissant Jeune Majeur (BGJM), Allocation Logement Temporaire (ALT), Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL et AVDL Réfugié) et Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) des salariés.

Quel que soit le dispositif d'accompagnement, les personnes accueillies présentent des difficultés relatives au logement. Elles résident dans des logements insalubres, sont en procédure d'expulsion, en hébergement transitoire chez des tiers, en rupture, sans logement ou dans des logements inadaptés (loyer trop onéreux au regard des ressources, surpeuplement...) ou victimes de violences. Ces publics relèveraient de la Loi DALO, s'ils n'étaient pas pris en charge.

L'orientation vers un dispositif se décide collégialement en fonction de l'évaluation sociale des besoins et des attentes spécifiques de la personne. Il n'y a pas d'orientation type pour un profil type, le point d'entrée est l'autonomie de la personne.

Objectifs de la PASLL

Le bail glissant (BG) est un service proposé aux familles depuis 1996. Ce service est financé par le dispositif FSL du Conseil Départemental, dans le cadre du PDALHPD.

De manière effective, l'UDAF loue, auprès des bailleurs publics ou privés, des logements et signe des contrats de sous-location avec les familles orientées. Ainsi, l'UDAF facilite l'accès et le maintien dans un logement des publics prioritaires PDALHPD.

L'accompagnement social mené vise l'autonomie des personnes accompagnées.

En partenariat avec Action logement une mission d'accompagnement social lié au logement (ASLL) auprès de personnes salariées ou ayant exercé une activité professionnelle depuis moins d'un an est confiée à l'UDAF.

L'ASLL vise à favoriser et permettre l'accès ou le maintien dans le logement des personnes. Ces personnes rencontrent des problématiques variées qui viennent fragiliser leur situation : impayés de loyer, procédure d'expulsion, situation d'urgence, précarité, difficultés budgétaires, administratives, professionnelles, sanitaire.

Le dispositif Bail Glissant Jeune Majeur (BGJM) a été pensé et mis en œuvre afin de favoriser et sécuriser le relogement des jeunes majeurs sortant de structures relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) réfugié : Ce nouveau dispositif a été pensé afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes bénéficiant de la protection internationale, qui requièrent un accompagnement sur mesure pour l'accès et le maintien en logement. Malgré cet objectif principal de l'AVDL Réfugié, la particularité de ce public induit une approche plus globale de l'accompagnement et renforce les liens à mettre en place avec le territoire. L'accompagnement prend en compte les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés, comme les barrières linguistiques, culturelles, et l'accès aux services locaux. Il se poursuit avec de l'aide à la compréhension et au respect des droits et devoirs liés au logement, la gestion administrative et budgétaire, et le soutien pour l'intégration dans la communauté locale.

Les chiffres clés de la PASLL

Au 31.12.2024 :

- **BG :**
 - 19 diagnostics
 - 21 accompagnements
- **BGJM :**
 - 11 diagnostics
 - 7 accompagnements
- **AVDL :**
 - 21 accompagnements
- **AVDL Réfugiés :**
 - 10 accompagnements
- **ASLL Salariés :**
 - 19 accompagnements
- **ALT :**
 - 8 suivis

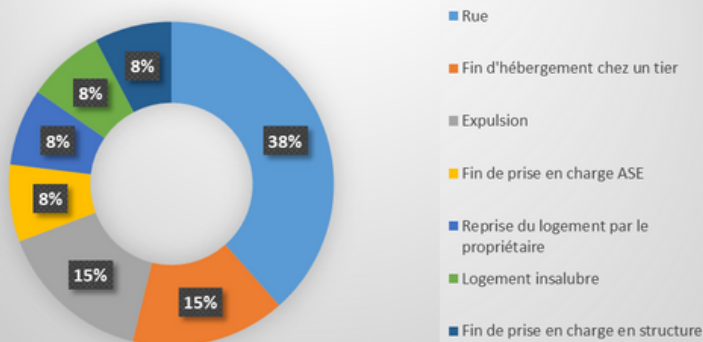
Objectifs de la PASLL

Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) : Il vise à favoriser et permettre l'accès ou le maintien dans le logement des personnes orientées. L'UDAF est mandatée soit directement par Promologis, soit par les services de l'Etat. A travers une approche globale, les besoins identifiés permettent d'élaborer des axes de travail individualisés ayant pour vocation de consolider l'entrée ou le maintien dans le logement, accompagner les personnes à l'ouverture ou au maintien de leurs droits et favoriser la médiation avec le bailleur. Le champs d'intervention de l'AVDL est large ce qui en fait un outil d'accompagnement adaptable à la singularité des personnes rencontrées.

L'accueil en logement temporaire (ALT) permet aux familles d'être en situation d'hébergement d'insertion et de bénéficier d'un accompagnement social afin d'évaluer le potentiel à habiter en logement de droit commun et de lever les freins rencontrés. Les personnes orientées rencontrent un cumul de difficultés qui ne leur permettent pas d'accéder directement à un logement de droit commun. Cet hébergement est possible 6 mois renouvelable une fois.

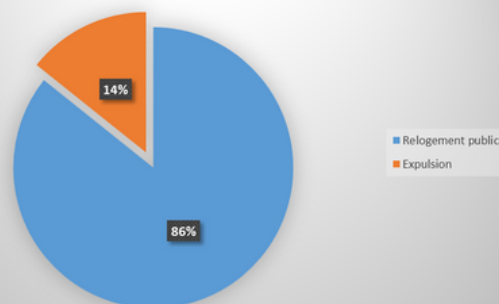
Typologie des publics, orientations et mouvements

Motifs de l'orientation



ALT

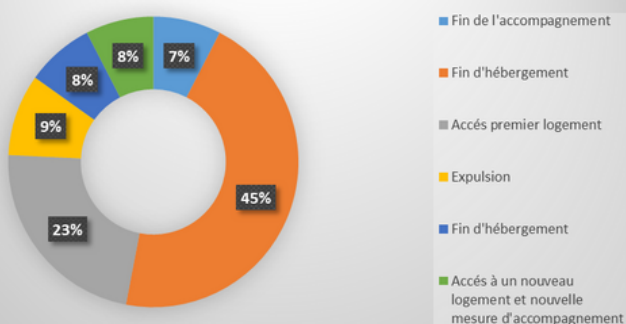
Situation à la sortie



Dans l'ensemble des situations prises en charge en 2024, une seule a conduit à une expulsion, ce qui témoigne de l'efficacité du service dans l'accompagnement des usagers vers des solutions durables et adaptées.

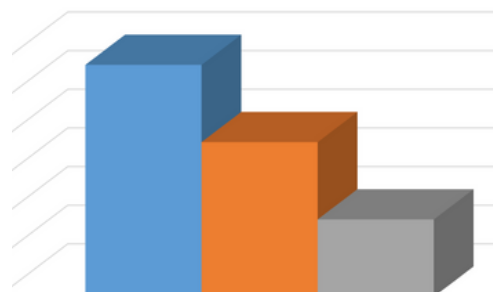
Bail Glissant

Motif de l'orientation



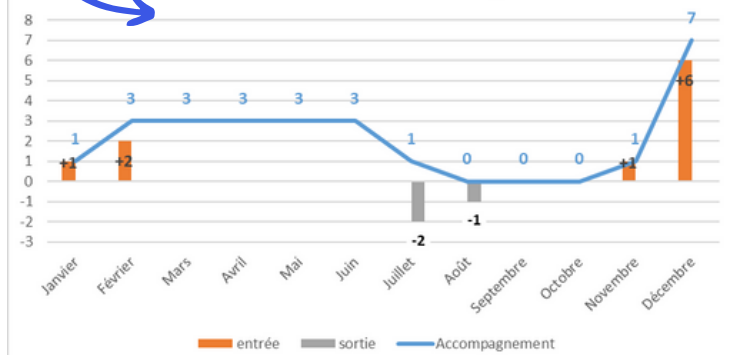
Bail Glissant Jeune Majeur

Situation professionnelle BGJM



AVDL Réfugié

Entrées / Sorties AVDL réfugiés

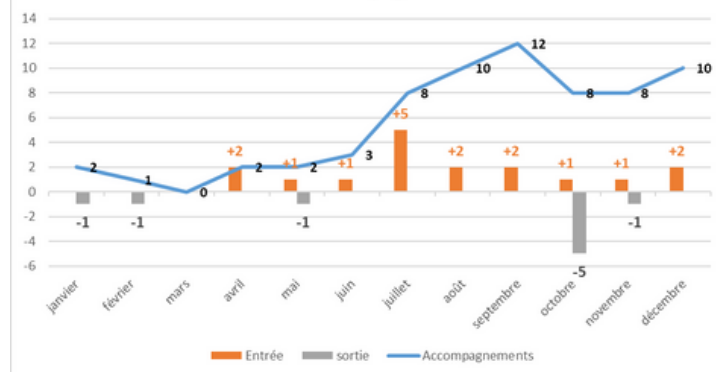


En 2024, nous avons accompagné 10 réfugiés.

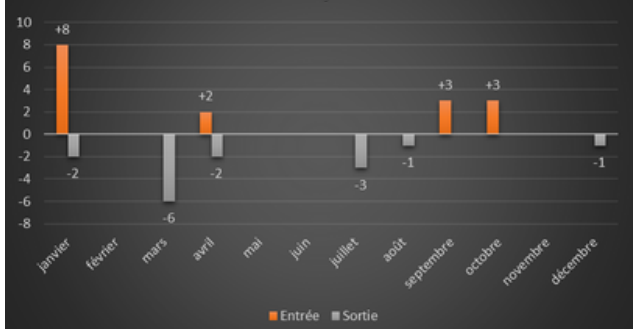
En 2024 nous avons eu 11 mandatements. De manière inhérente au public, nous notons une prépondérance du nombre de contrats d'apprentissage qui fait sens avec ce public jeune en situation de premier emploi.

ASLL Salariés

Flux d'entrées / sortie 2024 Avec accompagnement



Flux d'entrées / sorties AVDL



AVDL

Les temps forts de l'année

En 2024, le service a vécu des moments significatifs, marquant à la fois des réussites et des défis :

- **Stabilisation du dispositif AVDL Réfugié** : Grâce au travail en synergie opéré entre la PAAPE et la PASLL, nous avons réussi à obtenir pour la seconde année consécutive ce dispositif, qui nous permet de répondre à un besoin latent sur le territoire
- **Optimisation de l'ALT** : Evolution de la capacité d'accueil de 13 à 6 places pour mieux cibler les ressources, avec un travail approfondi pour accompagner les familles vers des solutions durables.
- **Création d'un nouveau support de communication** à destination des partenaires mais également des personnes concernées.



Udaf
Hautes-Pyrénées
UNIS POUR LES FAMILLES

Accompagnement social lié au logement

Si vous avez des difficultés pour faire face à vos dépenses de logement. Réagissez vite, l'Udaf 65 peut vous orienter et/ou vous accompagner.

Vous informer :
L'Udaf peut vous faire connaître les aides auxquelles vous avez droit, notamment celles proposées par les Caf, le Fonds de Solidarité logement, Action logement, si vous y êtes éligibles.

Vous accompagner :
Si vous êtes orientés par un service social, nous pourrions exercer un accompagnement social lié au logement pour vous aider à accéder à un logement ou à vous y maintenir. Il s'agit, à travers des rencontres régulières et un contrat d'accompagnement social, d'évaluer votre situation familiale et économique et de vous accompagner dans vos démarches pour faire face aux difficultés que vous rencontrez.

Qui est concerné ?
Les personnes orientées par les services sociaux. Tous les salariés, chômeurs récents, en maladie, intérimaires, jeunes en formation professionnelle d'entreprises adhérentes à Action Logement.

Les différents types de dispositifs proposés par l'UDAF 65 :

Bail Glissant :
Le Bail Glissant offre la possibilité d'accéder à un logement social via d'accéder à un logement social via l'UDAF. L'UDAF loue un logement correspondant aux souhaits, besoins et ressources de la famille orientée et signe un contrat de sous-location avec celui-ci. L'objectif final est que la famille devienne titulaire en son propre nom du contrat de location.

Bail Glissant Jeunes Majeurs :
Le Bail Glissant Jeunes Majeurs offre aux jeunes adultes sortant des structures d'aide sociale à l'enfance un moyen d'accéder à un logement. Il s'agit d'une extension du dispositif Bail Glissant, conçue pour faciliter la transition vers l'indépendance. L'UDAF loue un logement correspondant aux souhaits, besoins et ressources du jeune orienté puis signe un contrat de sous-location avec celui-ci. L'objectif final est que le jeune majeur devienne titulaire en son propre nom du contrat de location.

Hébergement et Accompagnement Social (ALT) :
L'ALT offre un hébergement temporaire et un soutien social pour les personnes ayant vécu un accident de vie, avec des parcours complexes et ne pouvant accéder directement à un logement autonome. Cet hébergement permet de travailler à la levée des freins rencontrés avant de travailler l'accès à un logement pérenne.

Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) Salarié :
L'ASLL Salarié offre un soutien aux employés en les aidant à surmonter les difficultés financières en lien avec le logement. Ce service est accessible aux propriétaires et aux locataires mais également aux salariés en difficulté d'accès au logement.

Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) :
L'AVDL est un service d'accompagnement social dédié à faciliter l'accès et le maintien dans le logement pour toutes les personnes confrontées à des difficultés. Basé sur la libre adhésion, l'objectif est de proposer un accompagnement personnalisé pour surmonter les obstacles liés au logement.

Informations :
Damiana GUIVARCH :
05 64 87 59 38
damiana.guivarch@udaf65.fr

Accueil UDAF 65
05 62 44 26 44
www.udaf65.fr

Perspectives 2025 et amélioration qualitative

En 2025, la plateforme va se concentrer sur des objectifs stratégiques clés pour renforcer et optimiser nos services existants :

- Nous continuerons à **développer nos partenariats** pour rester au plus près des besoins des personnes accompagnées.
- Nous continuerons à nous **adapter aux besoins du territoire**, à **innover dans les modalités d'accompagnement**, et à **soutenir une dynamique de coopération** avec les acteurs locaux.

La dynamique de travail transversal portée par le service Logement Accompagné

Le service travaux

En juin 2021, l'UDAF 65 a lancé une démarche stratégique visant à améliorer la qualité des services offerts aux résidents du service logement accompagné. Cette initiative a conduit à la création d'un service dédié à la logistique et à la maintenance, désormais opérationnel sur l'ensemble des plateformes du service logement.

Événement marquant de l'année :

- **Signature de la convention avec Monsieur Cerqueira**

Cette collaboration avec Mr CERQUEIRA, entrepreneur multi services, vient renforcer la capacité d'intervention du service tout en s'orientant vers une gestion préventive des problématiques liées aux logements.

- **Construction de la Résidence d'accueil 25 places**

Le coordinateur maintenance et logistique apporte son soutien dans la mise en place de cette résidence d'accueil. Grâce à son expertise, il contribue à analyser le cahier des charges, à anticiper les collaborations avec les entreprises qui interviendront sur les logements et à organiser efficacement ces interventions. Par ailleurs, il accompagnera la transition des résidents de la Céna en facilitant leur déménagement et leur installation dans la nouvelle résidence.

Les temps forts transversaux de l'année

- **Un temps convivial pour renforcer les liens : le repas de fin d'année**

Pour la deuxième année consécutive, le Service Logement a organisé un repas de fin d'année rassemblant les équipes et les personnes accompagnées. Ce moment, pensé comme un espace de convivialité et de partage, s'est déroulé au sein de la cuisine du centre social de la CAF. L'objectif était de créer un cadre informel pour renforcer les liens entre les personnes accompagnées et les équipes et d'offrir à chacun la possibilité de contribuer à la préparation du repas pour partager un moment. Ce type d'initiative contribue à créer un sentiment d'appartenance et de reconnaissance. Il permet également d'instaurer une dynamique positive, valorisant les compétences et les expériences des personnes accompagnées.

- **La pose de la première pierre de la future résidence d'accueil 25 places**

L'un des moments les plus marquants de l'année 2024 a été la pose officielle de la première pierre de la résidence d'accueil 25 places, marquant ainsi le lancement officiel de ce projet pour le Service Logement. Cette future résidence, prévue pour 2025, représente un véritable tournant dans l'accompagnement des personnes en situation de troubles psychiques stabilisés. Conçue comme un espace sécurisé et bienveillant, cette résidence offrira à chaque résident un logement individuel, garantissant leur intimité et leur autonomie au sein d'une résidence sécurisée. Parallèlement, une salle commune sera mise à disposition, favorisant les interactions collectives et les projets partagés, indispensables pour recréer du lien social et rompre avec l'isolement. Ce projet reflète l'ambition du service de proposer des outils de qualité, adaptés aux besoins spécifiques des publics accompagnés. La résidence incarne une nouvelle approche, qui place au cœur de son fonctionnement la co-construction et l'implication des personnes accompagnées dans la vie de la structure. Elle s'intègre également dans la vision où le logement est pensé comme un levier d'inclusion sociale et de reconstruction personnelle.

Perspectives transversales 2025 et amélioration qualitative

- **Déploiement du logiciel de gestion logement « Gestion Habitat »** qui permettra d'améliorer le suivi des travaux tout en rendant ces informations plus lisibles et accessibles pour l'ensemble du service logement. Par ailleurs, l'intégration d'un onglet dédié à la gestion des équipements au sein de ce logiciel optimisera la gestion des ressources matérielles, réduira les coûts associés et renforcera notre capacité à répondre efficacement aux besoins des personnes accompagnées.
- **Réorganisation du service** : l'UDAF 65 engage une réflexion stratégique pour réorganiser son Service Logement. L'objectif est de passer d'une gestion en plateformes spécifiques à une vision globale et intégrée, permettant d'accroître l'agilité et la réactivité du service pour répondre aux besoins diversifiés du territoire.



Maison du Travail Saisonnier de Lourdes et ses Vallées (MTS)



Le public concerné :

La maison du travail saisonnier de Lourdes et ses vallées est un espace d'informations, de ressources et d'animation de réseau à destination :

- des saisonniers et demandeurs d'emploi : orientation, facilitation, mise en relation, appui aux démarches et suivi des parcours emplois et formations
- des employeurs : accompagnement et recrutement.

Objectif de la MTS de Lourdes et ses vallées

La Maison du travail saisonnier de Lourdes et ses vallées est un lieu d'information, d'orientation et de facilitation permettant l'accompagnement et le suivi des parcours professionnels.

C'est un espace d'informations et de ressources qui vise à :

- Contribuer à l'animation territoriale sur la saisonnalité des emplois
- Attirer, accueillir, informer, orienter les saisonniers et demandeurs d'emploi et participer à la levée des freins périphériques
- Attirer, informer, orienter et contribuer à l'organisation des employeurs.

L'animation territoriale de la saisonnalité

La MTS participe activement aux instances dédiées à l'emploi, la formation et la saisonnalité en Occitanie.

Elle contribue au plan d'action régional visant à réduire les tensions de recrutement dans les emplois saisonniers et représente le réseau "Ma Saison en Occitanie" lors des réunions du Comité Régional pour l'Emploi.

Elle s'implique dans l'expérimentation d'un groupement d'employeurs pour améliorer l'attractivité de ces emplois et coopère au déploiement du projet dans la vallée des Gaves avec le GELPYVAG. Par ailleurs, elle est engagée dans le Comité Local pour l'Emploi, l'étude commanditée par la DDETSP à l'AFPA sur la saisonnalité des emplois, ainsi que les Comités techniques des Cités de l'emploi de Tarbes et Lourdes. En 2024, elle a contribué à la journée Lab'Attractivité organisée par la Préfecture, France Travail et le Département des Hautes-Pyrénées.

La MTS recense et diffuse les bonnes pratiques en matière d'emploi saisonnier auprès des collectivités et employeurs.

Elle accompagne des projets de logement pour saisonniers, collabore avec SOLIHA pour déployer l'offre "Fais comme chez toi" et participe à la mise en place de la plateforme "Mes Aides" de France Travail.

Elle assure l'accueil du public à Lourdes et en vallée sur 13 sites, dont 10 stations touristiques, et diffuse les offres d'emploi via sa base de données et ses outils de communication. Un espace dédié aux profils et aux offres d'emploi a été développé sur le site de la MTS.

La MTS organise des événements de recrutement, tels qu'un job dating en hôtellerie et un salon hivernal, et participe activement au réseau des MTS en Occitanie.

Elle mène des enquêtes saisonnières auprès des employeurs et travailleurs, et intervient dans les médias et événements régionaux pour sensibiliser aux enjeux de la saisonnalité et renforcer l'attractivité de ces emplois.

Les chiffres clés de la MTS

Au 31.12.2024 :

- 908 contacts
- 204 saisonniers inscrits
- 108 employeurs inscrits
- 221 offres d'emploi collectées
- 373 mises en relations réalisées
- 37 permanences en vallées

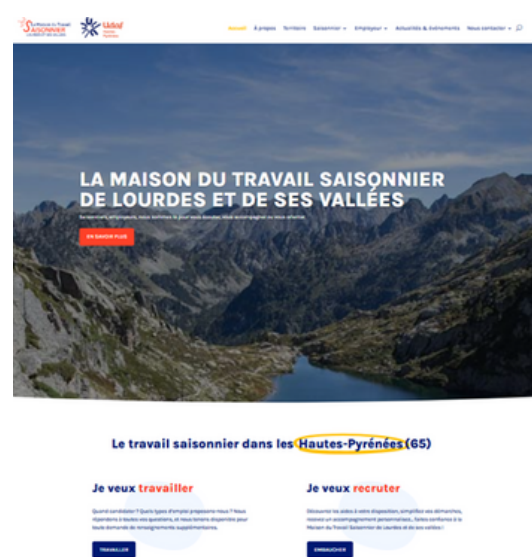


Les services et actions à destination des saisonniers et demandeurs d'emploi

- **L'accueil de 1er niveau des demandeurs d'emploi et des saisonniers** au siège et sur les lieux de permanences délocalisées ou itinérantes avec le déploiement de nouvelles dates et lieux de permanence, grâce notamment au déploiement de l'expérimentation de la Maison de la Famille Itinérante.
- **La prospection et communication territoriale, extraterritoriale** pour attirer les travailleurs saisonniers potentiels sur le territoire avec une présence active sur les salons et forum en lien avec l'emploi et la contribution au développement du réseau des MTS : Ma saison en Occitanie et création d'outils de communication.
- **Des actions d'information-sensibilisation à destination des saisonniers** avec l'organisation d'ateliers collectifs thématiques à destination des saisonniers (droit du travail, formation, débrief ta saison etc.), la conception et la diffusion d'une campagne spécifique de communication à destination des saisonniers d'hiver et une communication média et réseaux sociaux.
- **Le développement d'actions partenariales** avec notamment la participation aux réunions d'intégration des personnels saisonniers au sein des stations, la contribution aux groupes de travail initiés dans le cadre des actions portées dans le cadre des Conventions territoriales Globales, une participation aux démarches territoriales, l'inscription dans le réseau santé solidarité de Lourdes et la présentation de l'action « Osez l'emploi saisonnier » (action de remobilisation des allocataires du RSA en partenariat avec le Conseil Départemental et Wimoov).

Les services et actions à destination des employeurs

- **L'accueil et l'information des entreprises** avec un espace d'information et de diffusion des offres sur le site web dédié de la MTS, l'animation de la convention de partenariat avec le GELPYVAG et Club des CHR, une campagne de communication des permanences auprès de l'ensemble des employeurs de la vallée et l'élaboration d'une newsletter thématique recensant les bonnes pratiques à destination des employeurs (logement, emploi des étrangers).
- **La prospection des employeurs saisonniers** du territoire et présentation de l'offre de service de la MTS en démarchant de porte à porte à l'occasion des permanences en vallée et en participant aux EPYCAFES organisés sur le territoire de la CCPVG par le club d'entreprises EPYVAG.
- **Un espace dédié à destination des employeurs sur le site web** qui propose la diffusion des offres et un accès aux profils saisonniers, un espace de ressources et d'informations sur la formation, le recrutement, l'embauche et la fidélisation des salariés.
- **Le repérage des besoins en compétences** et la participation à la construction de l'offre de formation avec les partenaires, avec la participation au travail sur la structuration d'une offre de formation métiers de la Montagne en partenariat avec la CCPVG.
- **Le développement d'actions partenariales** avec notamment le déploiement de permanences sur les communes avec le GELPYVAG et la diffusion d'un questionnaire ciblé logement / mobilité auprès des adhérents du club des hôteliers Lourdais.



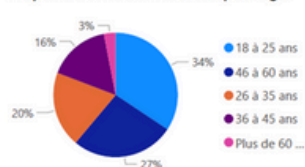
Typologie des publics

Nombre de personnes inscrites

180 en 2023

204

Répartition des inscrits par âge

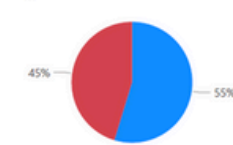


Âge moyen

38 en 2023

36

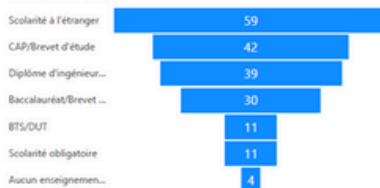
Répartition hommes / femmes



Nationalité les plus représentées



Niveau d'études

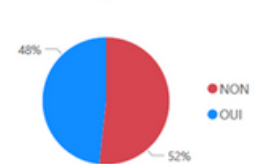


Les personnes inscrites le sont parce qu'elles ont fait l'objet d'un accompagnement

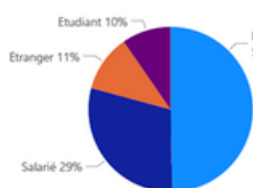
La forte représentation de la nationalité afghane est liée à la mise en œuvre du projet "travailleurs saisonniers" qui a trouvé un écho particulier auprès de cette communauté fortement représentée dans les BPI du département.

La typologie des personnes accompagnées d'origine étrangère, sur Lourdes notamment, impacte la représentation forte des personnes ayant suivies leur scolarité à l'étranger.

Mobilité - dispose d'un véhicule



Statut lors de l'inscription



Les saisonniers lourdais rencontrent pour la majorité des difficultés de mobilité.

La MTS accompagne majoritairement des personnes en recherche d'emploi.

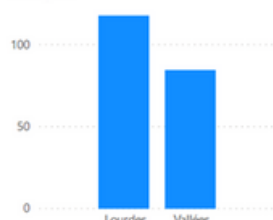
Aujourd'hui la MTS accueille des personnes exerçant aussi bien en vallée qu'à Lourdes, ce qui témoigne une réussite dans le déploiement et l'implantation de ses services sur le territoire de la vallée des gaves.

La forte représentativité des personnes disposant d'un logement vient du nombre croissant de personnes accompagnées issues du territoire.

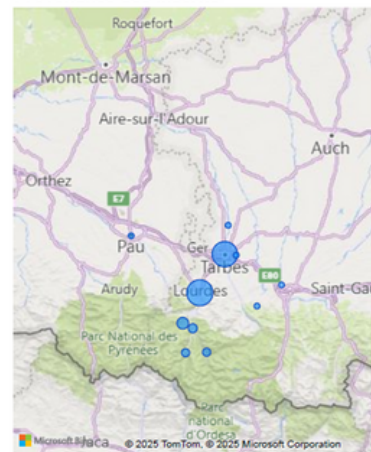
Dispose d'un logement



Zone d'activité ou de recherche d'emploi



Provenance des inscrits

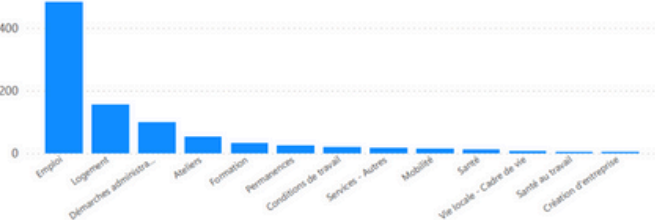


Les services de la MTS s'adressent à l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération de Tarbes - Lourdes.

Nombre de contacts

577 en 2023

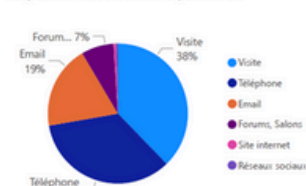
908



Principales démarches



Répartition des contacts par mode



Le nombre de contact correspond à chaque échange ou démarche engagés pour l'ensemble des personnes bénéficiant des services de la MTS qu'il soit inscrit ou non dans la base de données.

L'accès à l'emploi et le logement représentent la majorité des demandes initiées auprès de la MTS. La majorité des démarches accompagnées portent sur le soutien à l'emploi, l'accès aux droits et la recherche de logement.

Nombre d'offres collectées

104 en 2023

221

Nombre de mises en relation réalisées

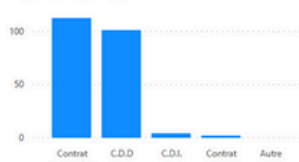
95 en 2023

373

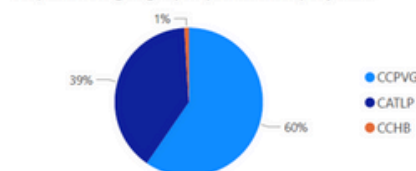
Durée moyenne des contrats en mois

4,65

Répartition par type de contrat

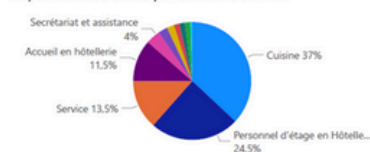


Répartition géographique des employeurs

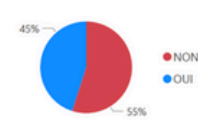


La MTS enregistre une plus forte représentativité des employeurs de la CATLP puisqu'elle déploie son activité pour la 1ère fois en 2024 sur une année pleine intégrant le début de saison à Lourdes.

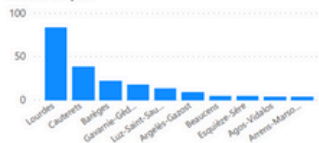
Répartition des offres par secteur d'activité



Offres logées



Lieu d'emploi



Le nombre de mises en relation a quadruplé par rapport à 2023. La répartition des offres traduit les tensions fortes de recrutement rencontrées sur les postes dans les métiers de la restauration. Ce sont sur ces postes que les employeurs rencontrent le plus de difficultés à fidéliser les équipes d'une saison à l'autre. On note une augmentation significative des offres proposées avec un logement parmi celles collectées (29 % en 2023).

Les projets de la MTS

- **Trav'ailleurs saisonniers** : Lauréate de l'appel à projet de la Fondation Total Energies pour la jeunesse, la MTS déploie depuis octobre 2023 un programme favorisant l'accès à l'emploi saisonnier des jeunes réfugiés accompagnés par l'UDAF et ses partenaires (DNA, Mission Locale, AGIR). Ce parcours sur mesure combine découverte des métiers, mise en relation avec les employeurs et accompagnement à la levée des freins à l'emploi. En 2024, 15 jeunes ont bénéficié du programme, dont 86 % ont accédé à un premier emploi en France. Un accompagnement spécifique a été mis en place pour la fin de contrat : démarches administratives, formation, orientation professionnelle. (lien vers la mesure d'impact social : <https://page.impacttrack.org/trav-ailleurs-saisonniers>)
- **Garderie Solidaire à Lourdes** : Financé par le plan régional de lutte contre la pauvreté en 2023, ce projet visait à offrir aux familles monoparentales un service de garde extrascolaire favorisant le répit et le lien social. Inaugurée en février 2024 au sein du Tiers-lieu Amassa, la garderie n'a toutefois pas rencontré son public. Une enquête a révélé un besoin d'accueil complémentaire aux dispositifs existants, notamment pour les enfants de moins de six ans et sur des créneaux spécifiques. Face à ces constats, plusieurs pistes ont été envisagées : maintien du service au sein d'un lieu plus identifié par les familles, partenariat avec des structures comme l'ADMR ou réimplantation sur un autre territoire via le Pacte des solidarités. En raison d'incertitudes, le service a fermé en juillet 2024. Une réflexion est en cours pour relancer le projet avec un nouvel opérateur et une meilleure adaptation aux besoins du territoire.



Trav'ailleurs saisonniers

La Maison du Travail SAISONNIER LOURDES ET SES VALLEES

Un service pour l'accès à l'emploi saisonnier

- ✓ Vous avez - de 25 ans
- ✓ Vous avez le statut de réfugié ou de protection subsidiaire
- ✓ Vous parlez français (A1)
- ✓ Vous recherchez un travail

Rejoignez notre programme !

Ce programme n'est pas un stage ou une formation. Nous ne vous promettons pas de trouver un travail pendant le parcours.

L'UDAF 65 vous propose un service gratuit pour :

- être soutenu,
- découvrir l'emploi saisonnier,
- rencontrer des professionnels et des entreprises,
- augmenter vos chances de trouver un travail.

Perspectives 2025 et amélioration qualitative

- **Consolider l'ancrage en pérennisant le financement des activités** de la Maison du travail saisonnier par le déploiement d'activités permettant l'adossement à de nouvelles ressources (CAF, EPCI, branche employeurs, etc.) venant compenser le soutien exceptionnel de l'Etat dans le cadre du Plan Avenir Lourdes (échéance 2026).
- **Développer des coopérations spécifiques avec les employeurs** :
 - Conduite de projet d'accompagnement de soutien au recrutement pour les hôteliers lourdais à travers la mise en place d'une offre packagée soutenant l'attractivité de la destination.
 - Soutenir le déploiement d'actions visant à soutenir l'enjeu du renouvellement générationnel des emplois et des compétences au sein des entreprises.
- **Mettre en œuvre des actions partenariales** :
 - Elaboration d'une convention de coopération avec France Travail dans le cadre du déploiement du réseau pour l'emploi.
 - Déploiement d'un plan de communication avec le GELPYVAG visant à promouvoir le CDI à temps partagé pour les saisonniers.
 - Conduire la conception et la mise en œuvre de formations sectorielles visant la pluriactivité pour soutenir la montée en compétences et l'employabilité des saisonniers sur la vallée avec la CPPVG, le GELPYVAG, les employeurs, le GRETA et le CREPS avec le soutien de la Région Occitanie.
- **Développer l'offre de services aux saisonniers** :
 - Mise en place d'un groupe d'expression et animation communauté de saisonniers.
 - Conception d'une action de sensibilisation à la santé en début de saison d'hiver.
- **Conduire une mesure d'impact social** auprès des bénéficiaires des actions portées par la MTS.
- **Poursuite du projet "Trav'ailleurs saisonniers" avec de nouvelles actions** : sensibilisation des entreprises, soutien à la mobilité et renforcement de l'accompagnement à l'insertion professionnelle. L'accent sera mis sur l'estime de soi et la découverte du territoire pour encourager l'accès aux métiers de la montagne. Une vidéo de promotion du programme sera réalisée pour valoriser cette initiative.



5

**ORGANISATION
INTERNE DES SERVICES
DE L'UDAF**

Pôle Ressources Economiques et Logistiques



Le pôle ressources économiques et logistiques regroupe les fonctions de :

- La comptabilité générale
- La comptabilité tutelle
- La gestion du contrôle interne
- La gestion des systèmes d'informations et de communication
- La coordination logistique et maintenance

Mission du pôle

Le pôle ressources économique et logistique regroupe l'ensemble des fonctions supports et financières. Le pôle travaille en transversalité avec l'ensemble des services de l'Udaf et avec en complémentarité avec le pôle ressources humaines. Il vient régulièrement en soutien lors de la préparation de l'assemblée générale et est mobilisé lors de projets en lien avec les locaux de l'Udaf.

Les temps forts de l'année

Pour la comptabilité générale :

- intégration des nouvelles activités : Projet COMER/Poctefa, Maison de la famille itinérante, Cohabitation Solidaire, Projet Réseau PJM, Espace rencontre
- Intervention du cabinet AGMAEC avec l'intervention d'Anne MITRAILLE pour un accompagnement à la révision des clés de répartition analytique
- Participation à la mise en place du nouveau logiciel Gestion Habitat

En 2024, **30 demandes de subventions** ont été réalisées pour l'ensemble de activités (en renouvellement ou projet), en complément des dossiers réalisés sur les plateformes des financeurs : UNAF, DGF PJM, DGF DPF, CAF Partenaires, ...

Pour la réalisation de l'ensemble des opérations comptables les effectifs ont été renforcés.

Pour la comptabilité service tutélaire :

- Poursuite de l'adaption à la gestion financière du logiciel Evolution avec l'intégration d'une troisième banque en fonctionnement compte de gestion.

Pour prendre en compte l'augmentation de l'activité du service protection juridique des majeurs, les effectifs ont été également renforcés.

Focus sur la fonction de comptable

Le poste de comptable s'inscrit en lien étroit avec l'ensemble des activités de l'UDAF. Il consiste à assurer la réalisation et le suivi des opérations comptables, tant en comptabilité générale qu'analytique.

À ce titre, la comptable effectue la saisie, le contrôle, le suivi et les paiements des écritures liées aux comptabilités fournisseurs et clients, dans le respect des normes comptables nationales. Elle assure également la gestion comptable des immobilisations, la facturation des différentes activités ainsi que le suivi des encaissements.

Elle est en charge de la mise à jour des écritures bancaires et du prévisionnel de trésorerie, du contrôle et du suivi des caisses, de la gestion administrative des frais généraux et des déplacements, ainsi que de la réalisation des bons d'achats pour les services. Le suivi du kilométrage des véhicules de service fait également partie de ses missions.

Dans le cadre de l'activité du service Logement, elle peut être amenée à accueillir ponctuellement les bénéficiaires pour l'encaissement des loyers, à gérer les échéanciers, et à assurer la facturation ainsi que la comptabilité des dispositifs tels que le Bail Glissant, l'ALT, Famille Gouvernante, Résidence d'Accueil, Maison Relais, l'HUDA ou encore le BPI.

Perspectives 2025 et amélioration qualitative

- Changement de logiciel pour la refacturation aux personnes accompagnées par le service logement : intégration dans le nouveau logiciel Gestion Habitat.
- Changement de logiciel de comptabilité générale : passage sur le logiciel EIG en lien avec le réseau Unaf.



Pôle Ressources Humaines et Affaires Générales



Les services de l'Udaf 65 sont placés sous la direction de Mme TOUAHRIA Najette.

Les équipes sont organisées autour de 4 missions :

- La représentation, la défense et la promotion des familles
- Les services aux familles
- La protection des personnes et des familles
- L'accompagnement des personnes vulnérables par le logement

Et d'un pôle de ressources économiques, logistique et humaines.

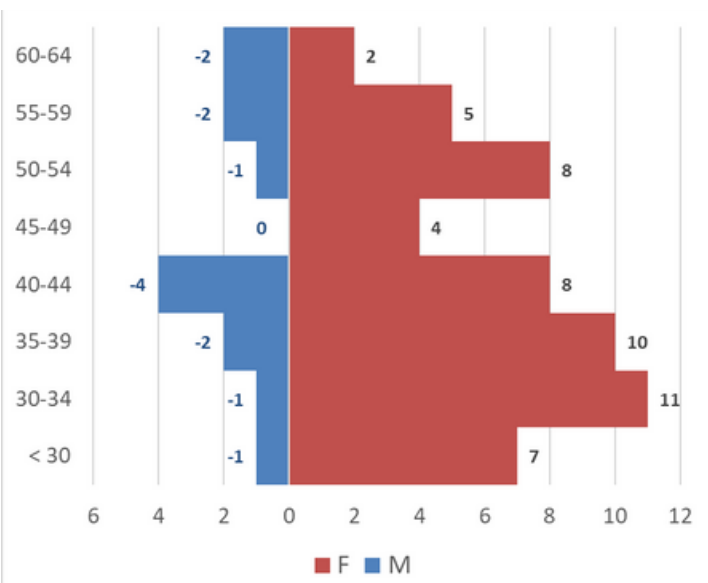
Le personnel

Au niveau de la pyramide des âges :

- 65 % des salariés ont moins de 45 ans
- 16 % des salariés ont plus de 55 ans

La moyenne d'âge des salariés au 31/12/2024 est de 41.9 ans.

L'ancienneté moyenne au 31/12/2024 est de 9 ans.



Au niveau des mouvements du personnel :

- En CDI :
 - 9 entrées soit 9 ETP
 - 5 sorties soit 4.5 ETP
- En CDD (conclus et échus dans l'année) :
 - 6 soit 6 ETP en remplacement
 - 4 soit 3.13 ETP pour surcroît d'activité
- 3 CDD ont été transformés en CDI

Les stagiaires :

- 6 stagiaires accueillis en 2024

2 contrats d'apprentissage :

- 1 chargée de mission PJM
- 1 conseillère animatrice MTS / MDFI

1 Référent social MJPM mis à disposition par le Groupement des Associations Tutélaires 24 (Dordogne) en formation CNC MJPM

Les chiffres clés des RH

Au 31.12.2024 :

- 68 salariés dont :
 - 55 femmes
 - 13 hommes
 - 4 CDD soit 3.13 ETP
 - 64 CDI soit 63.3 ETP
- 38 formations suivies
- 52 salariés ont bénéficié de 1424 heures de formation

La formation

Dépenses totales :

- Coût pédagogique 39 689 €
 - Dont 70 % sur le plan de Développement des Compétences
 - Et 30 % hors Plan de Développement des Compétences

Modalités de suivi des formations :

- 20% en Distanciel
- 80 % en Présentiel

Les principaux thèmes de formation :

- Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)
- Exercer les missions d'animation et de coordination en habitat inclusif
- Santé mentale et pratiques d'accompagnement social
- Gestion de patrimoine et tutelle : les bons réflexes à adopter
- Adapter sa pratique en PJM aux évolutions des textes et jurisprudences
- Logiciels métiers : Evolution, Nibelis, Gestion Habitat
- Perfectionnement à la conduite : manœuvres et mise à quai

Participation à plusieurs colloques dont :

- Colloque URAF : Protection juridique des majeurs - Mandataires, acteurs du social et du médico-social : ETHIQUES ENSEMBLE ?
- Colloque ASFA : L'articulation entre la protection juridique et l'accompagnement social
- CNDPF : L'accompagnement éducatif budgétaire

Perspectives 2025 et amélioration qualitative

- Mise en œuvre des accords NAO 2025
- Déploiement de nouveaux modules Nibelis
- Journée des salariés pour les 80 ans de l'UDAF

Les temps forts de l'année

- Entrée en vigueur au 1er juin 2024 du Règlement Intérieur actualisé
- Changement de système de téléphonie
- Séances de bien-être au travail

Les relations avec les Instances Représentatives du personnel :

Le Comité social et économique (CSE) :

Le CSE est en place depuis les dernières élections d'Octobre 2021. Le Comité Social et Economique (CSE) s'est réuni 10 fois en 2024, 2 réunions ont porté sur la Santé Sécurité et les Conditions de Travail.



La Négociation annuelle obligatoire (NAO) :

La négociation annuelle dans l'entreprise est un dispositif prévu par le Code du travail qui oblige toute entreprise disposant d'au moins un délégué syndical d'engager un dialogue une fois par an à minima sur des thématiques prévues par la loi : la rémunération et l'égalité professionnelle et la qualité de vie et des conditions de travail.

En 2024, 6 réunions de NAO se sont organisées entre juin et décembre 2024.

Dans le prolongement de travaux de contributions préalables des salariés conduits d'octobre 2022 à mai 2024 dans une démarche de co-construction, la Négociation Annuelle Obligatoire 2024 a permis la conclusion de 2 accords majeurs en matière d'organisation, de gestion et de suivi du temps de travail :

- **un accord à durée indéterminée sur la durée du travail** adaptant et précisant les dispositions d'un accord datant de 1999 ;
- **un accord à durée déterminée de 4 ans sur la mise en œuvre du télétravail** permettant d'étendre et généraliser le recours au télétravail en posant le principe d'une journée de télétravail fixe par semaine le vendredi pour tous les salariés.

Il s'agit par ce biais de favoriser :

- Un **meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale** et de **promouvoir une approche innovante d'articulation des temps de vie** : temps libre et temps de travail
- **D'améliorer la fidélisation des salariés et l'attractivité de l'association** tout en répondant aux besoins de l'accompagnement des publics et de l'activité des services.

L'entrée en application de cet accord est arrêtée au 1er avril 2025.

Un procès-verbal d'accord a permis de renouveler la participation de la Direction au financement des titres-restaurants pour un montant de 14 887 €, ceci afin de permettre, pour la 3ème année consécutive, à l'ensemble des salariés de bénéficier de titres-restaurants d'une valeur journalière de 5 € sur la totalité de l'année 2025.

Les actions en faveur de la Qualité de Vie et des Conditions de travail (QVCT)

Le deuxième Vis ma Vie au Travail

Cette action avait pour objectifs de comprendre le travail de son/ses collègues, de favoriser la transversalité et de renforcer la coopération interservices. Un nouveau format en 2024 : au cours du mois de Juin, **14 salariés issus de tous les services se sont portés volontaires pour participer à cette action**. Des binômes ont été constitués et chacun a pu passer **1 journée à suivre son collègue**. Entre découverte de la vie professionnelle de l'autre et échanges de bonnes pratiques ou partage de connaissances, les retours de cette deuxième expérience sont toujours très positifs et encouragent sa poursuite.

Des séances de bien-être au travail

Depuis le mois d'octobre 2024, des **séances de bien-être au travail (pilates ou yoga)** ont été mises en place **1 fois par mois sur le temps de la pause méridienne** dans les locaux de l'UDAF. Animés par Fanny THORE, coach professionnelle, ces séances plébiscitées par les salariés rencontrent un franc succès : **28 salariés** ont déjà pu y participer.

La prévention des Risques Psychosociaux

En avril 2024 : mise en œuvre d'un registre et d'une procédure de signalement et de traitement des situations de danger.

En novembre et décembre 2024 : mise en œuvre d'actions de **sensibilisation au harcèlement et aux violences sur le lieu de travail** animées par les services de prévention de l'ASMT (échanges autour de situations réelles, rappel des dispositions règlementaires et présentation du dispositif UDAF). Organisées en **6 séances d'1h30**, ces sensibilisations ont réuni **50 salariés**.

Les Affaires Générales

Les affaires générales regroupent l'ensemble des processus **achat, moyens matériels, informatiques, utiles et nécessaires à la continuité d'activité**.

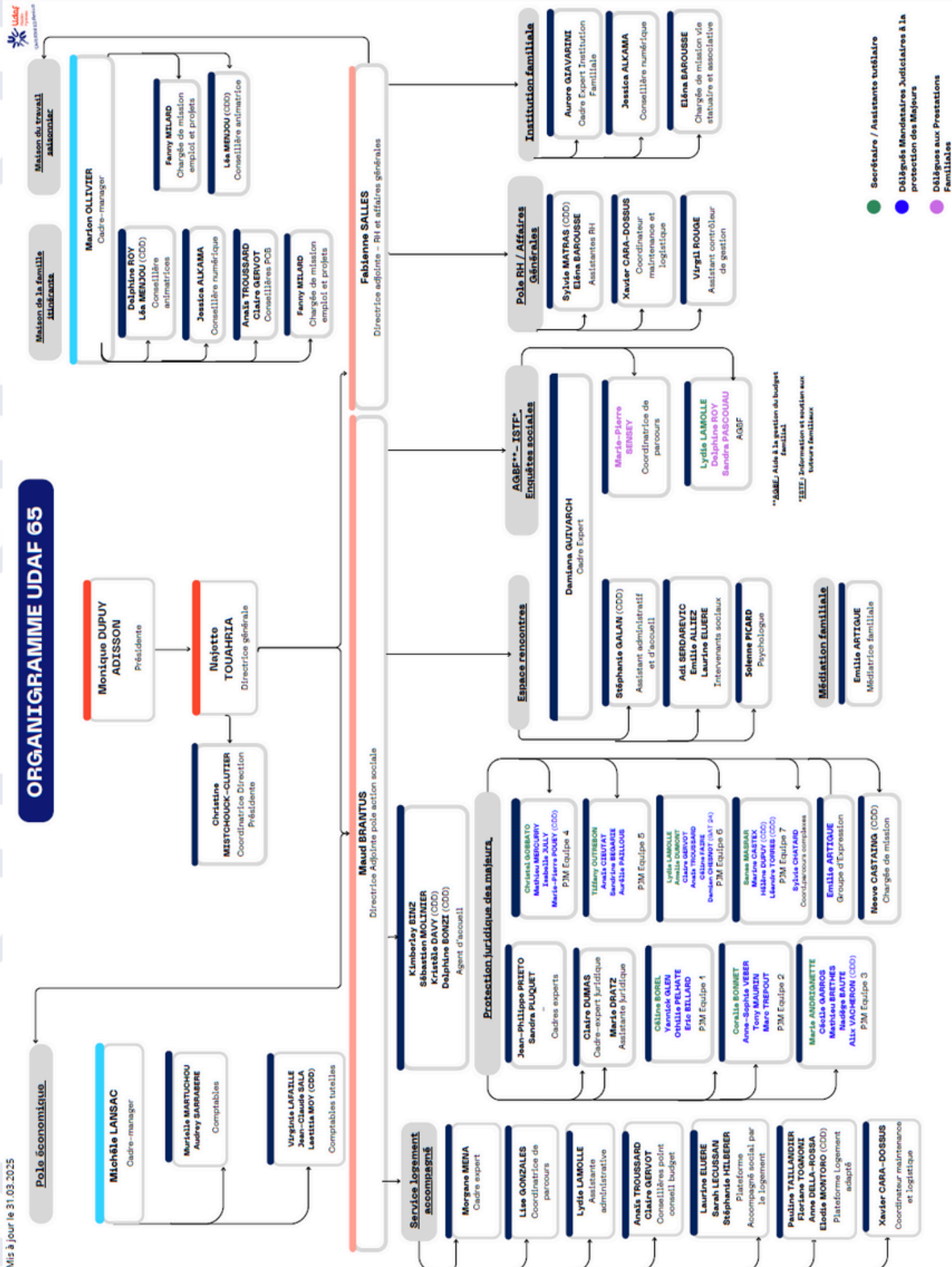
Les événements majeurs de l'année 2024 :

- Janvier 2024 : **Décision de recourir à un prestataire de service local pour sécuriser la maintenance** de notre matériel informatique
- Octobre 2024 : **Changement de système de téléphonie**. Le choix s'est porté sur un système associant un utilisateur et un poste (et non pas une ligne), ce qui permet de faire évoluer le réseau simplement et rapidement en fonction des besoins des services (départ ou arrivée de nouveaux collaborateurs, mobilité, télétravail, etc.) et de faciliter le travail collaboratif.
- Novembre 2024 : **Lancement d'une campagne de formation à la Cybersécurité** par notre GAC SYNERGIE. Cette campagne s'étend sur 12 mois avec un module chaque mois. Chaque salarié dispose d'un espace dédié où il suit son avancement et obtient des « badges » représentant les formations complétées.
- Dernier trimestre 2024 : **Soutien logistique au déploiement des nouvelles activités de l'association** : la Maison de la famille Itinérante (démarrage en novembre 2024) et l'Espace rencontre (ouverture en Janvier 2025).

Organigramme au 31.03.2025

Mis à jour le 31.03.2025

ORGANIGRAMME UDAF 65



Les partenaires

Dans le cadre des missions et des services confiés à l'UDAF, le partenariat avec les divers acteurs du département est essentiel.

Les relations peuvent être d'ordre financier, de mandant ou de relation collaborative.

Ainsi l'UDAF 65 est amenée à travailler tout au long de l'année avec :

- La Préfecture et ses services
- La DDETSPP et ses services
- L'Agence Régionale de Santé Occitanie
- Le Conseil Départemental et ses services
- L'Education Nationale
- Le Tribunal Judiciaire
- La Caisse d'Allocations Familiales
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- La Mutualité Sociale Agricole
- Les Centres Communaux d'Actions Sociales
- La Banque de France
- Pôle Emploi
- Action Logement
- Les Services d'aide à domicile
- La Ligue de l'Enseignement
- Le SIAO
- Les Bailleurs publics et privés
- Le Centre Hospitalier Spécialisé de Lannemezan, les CMP du département, les hôpitaux de jour
- Le Centre Hospitalier de Bigorre
- Les Cliniques spécialisées
- Les Cabinets d'infirmiers
- Les Etablissements de santé, Maisons de retraite
- Les Associations tutélaires
- Les Mandataires privés
- Le FJT ATRIUM
- Le CADA
- Les Associations Caritatives
- Le CHRS
- France Terre d'Asile
- Les Associations dans les différents champs d'activités sociales intervenant dans les communes du département

Cette liste n'est pas exhaustive.

De nouveaux partenariats se créent à chaque nouveau projet, chaque fois que cela est dans l'intérêt des familles ou des personnes que nous accompagnons au quotidien, à chaque occasion de créer du lien avec les acteurs du champ de l'accompagnement social et médico-social afin que nous œuvrions chaque jour tous ensemble, unis pour les familles !



Coordonnées

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

Siège social et services aux familles

32-34 Avenue de la libération
65000 TARBES
05.62.44.02.36

Services mesures judiciaires et accompagnement par le logement

10 Quater rue Jean Larcher
65000 TARBES
05.62.44.26.44

www.udaf65.fr 

@UDAFDesHAUTES-PYRENEES 

@UDAF65 